

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE MÉTROPOLE

Séance publique
du jeudi 10 octobre 2024 à 13h30

Hémicycle du Pharo, Marseille

In Extenso

La séance est ouverte à 13h37

sous la présidence de Madame Martine VASSAL,

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTECEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par

François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par JeanBaptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOL - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38

:

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le quorum étant atteint, je déclare la séance du Conseil de Métropole ouverte.

M'exprimant devant vous aujourd'hui je souhaite, si vous le voulez bien, que nous fassions un bref retour dans le temps. Il y a un peu plus d'un an, nous dressions le bilan de mi-mandat de la Métropole dans l'ensemble de ses compétences, que ce soit le logement, l'habitat, le transport, l'environnement, la culture, l'économie. Nous constatons tous ensemble que la Métropole accélérât les grands projets du territoire, qu'elle construisait, qu'elle bâtissait, qu'elle rénouvait et qu'elle transformait durablement la Provence à laquelle nous sommes tellement attachés.

Le temps du mi-mandat fut aussi l'occasion pour moi d'annoncer 35 engagements pour 2035 : des engagements pour les habitants, que ce soit dans la ville centre à Marseille et dans chacune des communes de la Métropole. Je suis fière de vous annoncer que la Métropole tient ses engagements. En tant que collectivité locale, notre rôle est bien d'améliorer le quotidien des habitants, de leur apporter de la proximité, de la transparence et de l'écoute. Nombreux sont les élus locaux qui travaillent, le plus souvent discrètement, loin de toute polémique pour que leur territoire se développe et que des projets concrets voient le jour. Bravo à vous.

À présent, je vous propose d'entrer dans le vif du sujet à travers un point d'avancement qui nous donnera des perspectives pour l'année 2025. Depuis l'annonce des 35 engagements métropolitains, où en sommes-nous concrètement ? Sans vouloir être exhaustive et trop longue, je voulais tout de même citer le lancement des engagements auxquels je suis particulièrement attachée. Je pense tout d'abord au lancement de nos multiples études, celle du transport par câble de Saint-Antoine à l'hôpital Nord, celle du prolongement du métro vers Saint-Loup, ainsi que le tramway vers la Valentine, mais aussi les études pour la création du tramway des plages, des tramways modernes, des tramways climatisés, de beaux tramways, tout comme d'ailleurs le métro qui sera bientôt sur nos rails.

Je pense aussi au lancement de notre service de covoiturage, une solution accessible, économique, durable pour la mobilité des Provençaux. Je pense aussi à la contravention pédagogique dans les transports, un engagement qui me tient particulièrement à cœur puisqu'elle a été proposée par le Conseil des jeunes métropolitains. C'est une solution qui permet d'ailleurs aux fraudeurs sans titre de transport de pouvoir payer une contravention ou alors de s'abonner à la RTM. Au-delà des 35 engagements que nous concrétisons, je pense également à la mise en service du BHNS de Miramas, d'Aix-en-Provence, aux transports par câble de la gare de Vitrolles à notre aéroport Marseille Provence qui verra bientôt le jour, sans oublier tous nos efforts pour améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais à travers la mise en place de la ZFE dans le centre-ville pour réduire la pollution et protéger les habitants exposés. Vous l'aurez compris mes chers collègues, la Métropole tient ses engagements et nous avançons malgré un contexte qui est bousculé et chahuté par différentes crises.

Bien sûr la crise sanitaire qui nous a demandé beaucoup d'adaptation pour réajuster notre matrice notamment au niveau de l'agenda économique, un épisode que l'on peut qualifier d'inédit, durant lequel nous nous sommes tenus comme lors des émeutes de juillet 2023, aux côtés des commerçants, des artisans et des entreprises. Puis nous avons eu la loi 3DS et malgré la complexité de la mission confiée par l'État, nous avons conduit cette réforme dans les temps. Nous avons relevé tous ensemble le défi de cette loi pour que la Métropole soit un outil territorial incontournable au service des maires et des Provençaux. Nous avons bâti une Métropole stratégique qui a donné aux communes la liberté d'exercer leurs compétences de proximité lorsqu'elles le souhaitent et nous nous sommes toujours tenus aux côtés de ces communes et surtout des plus petites pour les protéger de tous les tracasseries financières, en maintenant les attributions de compensation et les DSC, et ce même si le déficit public de la France est élevé et que les collectivités locales vont être les premières concernées, malgré ces forces contraires, la Métropole est parvenue à réduire son endettement grâce aux dépenses maîtrisées et à sa bonne gestion. Nos finances sont assainies, vous le verrez tout à l'heure dans le ROB et notre

dette réduite depuis 2 ans. C'est suffisamment je pense exceptionnel pour pouvoir le souligner, surtout quand on voit la situation économique de notre pays. Je pense que ce bref rappel historique était nécessaire, nécessaire pour ceux qui voudraient que la Métropole soit seulement un espace fracturé par ses divergences d'intérêts.

N'en déplaise d'ailleurs aux commentateurs inactifs, la Métropole est bien au rendez-vous des mutations de notre territoire. Il n'y a qu'à voir l'accélération sans précédent du développement du transport, avec un kilométrage qui a doublé entre 2017 et 2020. Il n'y a qu'à voir les travaux de rénovation dans les centres-villes des communes, y compris à Marseille, où nous rénovons nos espaces publics, ainsi que nos immeubles notamment aux côtés de la SPLA-IN et nous le retrouverons la semaine prochaine.

Il n'y a qu'à voir aussi le développement de l'attractivité grâce au travail remarquable de nos agences de promotion. J'aimerais d'ailleurs, Monsieur le DGS, remercier de tout cœur celles et ceux qui accomplissent un travail formidable. Je pense donc à tous les agents de notre Métropole qui s'investissent chaque jour pour notre territoire, pour notre futur et pour celui de nos enfants. Si la Métropole accélère, c'est aussi et surtout grâce à eux. Nous l'avons vu récemment d'ailleurs lors de la mobilisation discrète mais nécessaire et efficace avant, pendant et après les Jeux Olympiques que nous venons de vivre de manière remarquable. Merci pour le succès rencontré au niveau de ces Jeux Olympiques, ils en sont la cheville ouvrière.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en préambule. Engagements pris, engagements tenus, notamment ceux pour 2035 qui sont déjà en partie réalisés, car je suis une femme de parole, et que je le resterai. Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

Comme très souvent les mots peuvent rester mais les images sont encore plus frappantes, je vais vous demander de visionner un petit film qui rappelle ces 35 engagements.

(Diffusion d'un film.)

(Applaudissements.)

Merci. Avant de débiter l'examen des rapports, nous sommes un mois un peu particulier, le fameux mois d'octobre rose, comme vous l'avez vu, il y a une affiche à l'entrée pour mettre en avant les actions qui sont faites pour lutter contre cette terrible maladie qu'est le cancer du sein qui peut toucher chacun et chacune à tout moment. J'ai demandé au professeur Charafe de nous faire un petit retour sur cette mobilisation et cette prise de conscience où, malheureusement en France, peut-être que le professeur peut nous l'expliquer, est l'endroit où il y a le moins de femmes qui se font dépister, peut-être par peur aussi, peut-être par crainte. Nous faisons donc des actions importantes au niveau d'Octobre Rose et je voulais que le professeur Charafe nous fasse un petit retour sur la volonté de mettre en avant la prévention. Professeur, vous avez la parole.

Professeur CHARAFE.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, oui effectivement, l'idée est de mettre en avant l'ensemble des actions qui sont faites sur le territoire, concernant le cancer du sein qui, vous le savez tous, est un cancer extrêmement fréquent dont l'incidence continue à augmenter, avec 53 000 nouveaux cas par an en France ; plus de 30 % des cancers féminins sont des cancers du sein et Mesdames et Messieurs, surtout Messieurs, vous n'êtes pas épargnés car 1 % des cancers du sein touchent l'homme. Cela touche tout le monde. Il y a bien sûr une amélioration de la prise en charge au niveau thérapeutique, avec des traitements et notamment l'immunothérapie que nous allons pouvoir mettre en place dans notre BioCluster qui va se développer dans les 5 années à venir sur le site Sud, aux alentours de Sainte-Marguerite, dans laquelle la Métropole est extrêmement impliquée. Il y a également des actions de prévention car bien évidemment le mois d'octobre, c'est la prévention du cancer du sein et la prise en charge est meilleure lorsque le cancer est dépisté tôt. Dans ces actions, la Métropole vous l'avez vu Madame la Présidente en a parlé, il y a effectivement toute une signalétique qui met à l'honneur le cancer du sein, un soutien qui est fait par la Métropole à une course qui en est à sa troisième édition qui s'appelle « Marseille en Rose » et qui a réuni tous

les acteurs du territoire, avec beaucoup d'associations, un grand dynamisme et où les bénéficiaires vont à la recherche. Il y a également des actions variées de la Métropole concernant la médiation en santé. C'est quelque chose de très important. C'est en direction des quartiers prioritaires de la ville, avec l'association SEPT qui améliore le taux de recours au dépistage dans des populations difficiles qui en sont souvent éloignées et qui permet de les ramener, que ce soit dans les quartiers Nord ou au niveau du centre-ville de Marseille.

Il y a également les actions du Comité départemental d'éducation à la santé qui font les choses un peu plus en amont et la Métropole soutient ces actions-là, pas que sur Marseille mais également sur Marignane, sur Aix-en-Provence, sur Salon et c'est à noter car c'est extrêmement important.

Et puis il y a toutes les actions qui sont faites au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, donc la délégation que je porte, avec des actions particulièrement ciblées sur les laboratoires de recherche, afin de pouvoir améliorer la prise en charge thérapeutique des patients de façon assez rapide, avec une recherche de très grande qualité, les organismes de recherche sur notre territoire qui sont les plus grands organismes de recherche, le CNRS, l'INSERM et le centre de recherche en cancérologie de Marseille qui est très bien représenté et qui a une place nationalement et internationalement reconnue sur le cancer du sein.

Tout cela pour vous dire que nos implications sur le cancer du sein, comme sur d'autres pathologies chroniques sont extrêmement importantes. C'est le mois du cancer du sein, donc nous voulions les mettre à l'honneur. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Professeur Charafe.

Je vous fais la lecture des règles de déport.

RAPPEL DES RÈGLES DE DROIT

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la Métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos déports soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

Madame Rubirola, vous vouliez prendre la parole sur le cancer du sein.

Madame Michèle RUBIROLA.- C'était pour aller dans le sens des propos du professeur Charafe. La Métropole s'engage mais la ville de Marseille aussi s'engage dans le cadre d'Octobre Rose...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tous les élus s'engagent, allez-y, Madame.

Madame Michèle RUBIROLA.- Oui. C'était pour signaler l'engagement de la ville de Marseille dans le cadre d'Octobre Rose mais plus largement puisque la ville de Marseille a mis en place un village santé dans le Parc Bougainville qui a commencé hier et qui se tiendra jusqu'à samedi, avec une nocturne vendredi à 20 heures 30 et qui permet, en association avec l'assistante publique des hôpitaux marseillais un accueil des publics pour bénéficier d'une sensibilisation et d'un dépistage non seulement du cancer du sein mais aussi des autres types

de cancer qui peuvent être dépistés et s'ils sont dépistés au plus tôt, c'est favorable à la population, il y a aussi du dépistage du cancer colorectal, sensibilisation au dépistage du cancer pulmonaire, et aussi sensibilisation à l'insuffisance rénale.

Je voulais aussi insister sur le fait que tous les acteurs de la ville de Marseille par le biais de l'AP-HM prennent en charge cette problématique d'accès aux soins et il faut savoir que dépister quand il n'y a pas de prise en charge en aval pose un problème. C'est pour informer que l'assistance publique des hôpitaux marseillais a mis en place des plages de rendez-vous déterminées pour permettre aux femmes qui ont été rencontrées sur ce village santé, d'être prises en charge si un problème est reconnu, au sein des hôpitaux publics de Marseille. C'était une information : parc Bougainville, jusqu'à samedi soir.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je suppose que dans de nombreuses communes, et je l'espère, beaucoup d'actions sont faites à ce niveau. On ne va pas toutes les passer, sinon on est tous là encore jusqu'à demain. En tout cas, je sais qu'il y a une forte mobilisation sur tout le territoire et je vous en remercie. Je remercie l'ensemble des élus.

Je vais passer à une approbation de procédure d'urgence.

À la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il est apparu une difficulté relative au vote du rapport 145 concernant l'engagement d'une enveloppe budgétaire pour la poursuite du Boulevard Urbain Sud. Aussi et afin de lever toute ambiguïté sur son adoption, j'ai décidé de le soumettre à nouveau aux voix. Je vous demande d'approuver, dans un premier temps, la procédure d'urgence sur le rapport 140, que je soumettrai après au vote dès le début de l'examen des rapports. Êtes-vous d'accord sur la procédure d'urgence ?

(Unanimité des membres du Conseil de Métropole pour l'approbation de la procédure d'urgence sur le rapport 140.)

Pas d'opposition. **Le rapport d'approbation de la procédure d'urgence est adopté.**

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE MÉTROPOLITAINE DU 27 JUIN 2024 RECTIFIÉ

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal rectifié de la séance du Conseil métropolitain du 27 juin 2024. Y a-t-il des observations ? *(Aucune observation.)* Puisqu'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

Sur les informations au conseil, 2 informations vous ont également été adressées avec les documents de séance. Il s'agit, dans un premier temps du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SPL de la Société Shipyards, ainsi que les tableaux de marchés notifiés.

Il n'y a pas de vote, on est bien d'accord cette fois-ci ? On ne vote pas. Merci.

Nous allons commencer par l'examen des rapports et comme je vous l'ai dit, par ce rapport 140 qui est l'engagement d'une enveloppe budgétaire pour la poursuite du projet du Boulevard Urbain Sud. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, pour mon groupe, ce rapport est juste un droit de suite sur ce qui s'est passé à la dernière

séance publique de notre Assemblée, nous avons regretté l'inscription à l'ordre du jour d'un rapport qui, effectivement, engage 50 M€ sur le Boulevard Urbain Sud, mais :

- Premièrement sans aucun dossier technique à jour en annexe du rapport,
- Deuxièmement, alors que la ville de Marseille annonçait faire appel dans le contentieux foncier qui nous oppose,
- Et troisièmement, en pleine période de dissolution de l'Assemblée nationale, alors que nous étions tenus de respecter une réserve électorale,

Résultat ; et je le regrette, je pense que nous le regrettons tous, de la polémique, de l'énerverment sur le vélo, les municipales et un rapport qui n'a pas été mis aux voix dans les formes. Puisqu'il est à nouveau inscrit tel quel, et je le regrette encore, à l'ordre du jour, j'ai reposé, je vous repose encore la question de l'annexe. On me répond que tout a été transmis à la ville il y a plusieurs mois, mais premièrement, je pense que c'est une question qui concerne tous les élus métropolitains et pas seulement marseillais, puisque c'est quand même un engagement financier important pour les finances de la Métropole. Deuxièmement, manifestement, il s'agit d'un dossier fantôme puisque personne ne le retrouve, ni côté ville, ni côté Métropole. Aussi, en référence au contexte électoral qui nous a valu ce rapport, je propose de chasser ensemble les fantômes en mode *front républicain*. Je propose tout simplement à la Métropole de retransmettre le dossier à Monsieur le Maire, à ma collègue Olivia Fortin et puis nous restons ouverts sur une autre façon de travailler ensemble sur les questions de mobilité dans les quartiers Est et Sud de la ville. Merci. (*Applaudissements des Conseillers métropolitains du côté gauche de l'hémicycle.*)

Monsieur Guy TEISSIER.- Madame Fortin, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, quand le Boulevard Urbain vous tient, vous n'arrêtez pas de trouver des arguties pour essayer de l'exterminer, de le bloquer, bref, tout est bon pour faire feu.

Je me pose la question de savoir si tous les gens qui sont dans cet hémicycle n'ont pas la même vertu que de défendre le bien public. Imaginez-vous qu'après la cascade d'autorisations administratives et préfectorales obtenues, j'y reviendrai tout à l'heure, après les différentes démarches que vous avez fait faire par des associations plus ou moins proches, et la dernière par la ville de Marseille, vous avez voulu attaquer la délibération présentée au dernier Conseil par notre Présidente, mais sans doute est-ce là-aussi l'amateurisme, la précipitation, pêché de jeunesse peut-être, vous vous y êtes pris très mal car vous avez 2 jours de retard et que le tribunal administratif vous a, une fois de plus, retoqué.

Madame Olivia FORTIN.- Non.

Monsieur Guy TEISSIER.- Donc, Madame, je me demande si la compassion que vous semblez porter à nos concitoyens va jusqu'au quartier Est de cette ville, car il y a des quartiers de l'autre côté de la ville, il n'y a pas que le quartier Nord, je le connais bien pour y être né et y avoir grandi, mais il y a également tous ces quartiers. Je me permets de vous rappeler que la seule voie qui existe, la plus directe, c'est la liaison entre Dromel et le quartier qui se trouve être le Redon. Monsieur Canicave, d'ailleurs, connaît très bien ce coin. Il sait aussi, lui, qu'il y a 8 000 habitants à la Rouvière, 15 000 à Valmante, qu'il y a le CNRS, qu'il y a l'INSERM, qu'il y a (on en parlait tout à l'heure) l'Institut Paoli-Calmettes, l'hôpital de Sainte-Marguerite, de nombreux établissements scolaires et tout cela, tous les jours, tous les matins et tous les soirs, des hommes et des femmes qui se rendent à leur travail, et qui le soir rentrent chez eux et qui se trouvent pris au piège dans le boulevard Urbain Sud car aujourd'hui, on arrive sur un mur. Madame, vous n'imaginez pas aussi la pollution, vous qui êtes sensible, je crois que dans une époque de votre vie, vous étiez chez les Verts et donc vous auriez pu imaginer cela. Très franchement, Madame, je me demande dans quelle mesure vous souhaitez, comme nous devons tous le souhaiter ici, le bien public car aujourd'hui, et je vais vous égrainer, car c'est un peu de cela qu'il s'agit, tout ce qui a été fait depuis le début, depuis le lancement de cette opération.

Je liste un par un, depuis l'enquête publique du 6 octobre 2015 portant sur l'utilité publique, la mise en compatibilité du PLU de la commune de Marseille et l'autorisation au titre du Code de l'environnement en vue de la réalisation du boulevard Urbain Sud.

Le 8 septembre 2016 : arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique, les travaux nécessaires à la réalisation du boulevard Urbain Sud.

La première phase du projet entre l'échangeur Florian et le Boulevard de Sainte-Marguerite a fait l'objet de 2 enquêtes parcellaires, l'une en décembre 2016, l'autre en janvier 2018 et tout cela a obtenu des autorisations.

Nous arrivons enfin en 2021, le 20 novembre : un arrêté préfectoral, que vous contestez d'ailleurs, prorogeant pour une durée de 5 ans la déclaration d'utilité publique qui nous ramène au mois de septembre 2026, c'est-à-dire maintenant à peu près dans une dizaine de mois. C'est toute la partie administrative.

Après c'est la guerre que vous avez cru déclarer bonne pour le prolongement, car là il ne s'agit que de la première phase. Vous avez fait intervenir une association qui s'appelle SOS Nature Sud (je suis allé regarder quand même), j'ai vu que leur dernier Conseil d'administration datait du 31 mai 2022, c'est-à-dire qu'il y a 2 ans apparemment, qu'il n'existe plus, en tout cas, il ne se manifeste plus.

Par un jugement du 14 mars 2019, le Tribunal administratif de Marseille a rejeté la demande de l'association. Par une requête du 15 mai 2019, l'Association SOS Nature a formé un recours en appel. Le 3 novembre 2020, la Cour administrative d'appel a rejeté la requête et a confirmé une fois encore l'utilité publique de ce projet. L'association a, à nouveau, saisi le Conseil d'État, pour un pourvoi sommaire et un mémoire complémentaire et là, par décision du 29 décembre 2021, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi en cassation. Cela ne vous a pas suffi, vous avez fait intervenir une association pour laquelle j'ai beaucoup d'affection. Ce sont les Jardins Familiaux. Je trouve cela sympathique que l'on permette à des familles d'avoir un petit lopin de terre, pour cultiver quelques légumes, aller les cueillir, passer des soirées au frais, etc.

J'y suis allé souvent, car cela se situe dans le 9^{ème} arrondissement, je les connais bien et ils sont extrêmement sympathiques et leur démarche aussi. Il n'en reste pas moins vrai que nous sommes les uns et les autres, vous comme nous, soumis à une équation quotidienne, savoir faire le partage entre ce qui est le bien privé et ce qui est le bien public. J'avais proposé à l'époque un échange de terrains qui était plutôt gagnant pour cette association, car je proposais un échange du double de ce qu'ils possèdent aujourd'hui, sans doute et je le reconnais, avec beaucoup moins de charme que ce qu'ils ont actuellement, avec un couvert végétal qui était très agréable, et qu'il est regrettable bien entendu de devoir un jour traverser.

Cela allait de Desautel pour ceux qui connaissent le quartier jusqu'au rond-point de Mazargues, c'était une bande de terre qui était la propriété du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et qui longe le Boulevard Desautel. Ils ne l'ont pas voulu et sont allés ester en justice, mêmes causes, mêmes effets, je vous passe les dates, condamnés, déboutés, etc.

Nous en arrivons à la dernière cartouche, c'est la ville qui est sortie du bois, et qui a demandé au Tribunal administratif de Marseille d'annuler, Madame la Présidente, l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2021 qui prolonge la durée de 5 ans de la déclaration d'utilité publique.

Que nenni, ce jugement du 7 mai 2024 du Tribunal administratif de Marseille a été rejeté et la ville a fait appel de ce jugement le 4 juillet 2024. C'est donc toute une suite d'actions qui ont été engagées par la Métropole cette fois-ci le 3 septembre et le 6 décembre 2023. Le Tribunal de Marseille, par jugement du 7 mai 2024, très récemment donc, a annulé la délibération de la ville, Monsieur le maire de Marseille que j'ai vu là, le 9 juillet 2021 par laquelle elle résiliait les conventions de mise à disposition au profit de la Métropole des parcelles nécessaires au Boulevard Urbain Sud.

Voilà, nous en sommes arrivés là et nous pouvons donc légitimement nous poser un certain nombre de questions sur votre acharnement. J'ai vraiment l'impression, Madame Camard, que ce n'est pas le bien public qui commande tout cela, c'est quelque chose qui tire beaucoup plus de l'idéologie, merci, et de la doctrine plutôt que du bien public. Pourquoi vous obstinez-vous ? On est prêts à discuter. La Présidente vous a tendu la main 36 fois, j'ai l'impression qu'elle est restée en l'air et de toute façon, il faudra aller au bout de cette opération. Vous ne pouvez pas continuer à avoir une voie qui, je vous le rappelle, devait être le double de ce qu'elle était, mais à la suite des enquêtes publiques, j'avais demandé qu'elle soit réduite, ce qui a été fait. Et donc aujourd'hui, on ne peut pas rester en l'état face à un mur, c'est ubuesque et donc très franchement je me dis que l'on est dans une régression et pas dans une progression. Je crois donc maintenant que les choses ont assez duré et qu'il faut vraiment faire avancer ce projet. J'ai bien compris, vous êtes plus dans la stratégie du *contre*, vous êtes plus dans la contention que dans l'extension, vous semblez refuser le progrès. On est dans une ville d'un million d'habitants. Faites avancer les choses, je sais bien que cela vous contrarie d'entendre cela, mais écoutez, on souffre beaucoup nous aussi, croyez-le. Il faut donc, à votre tour, que vous preniez votre part de souffrance. C'est cela aussi, la vie publique. Je vous demande, s'il vous plaît, de revoir votre copie, d'essayer de nous entendre promptement, car bien sûr vous jouez la pendule, il nous reste 10 mois, mais de toute façon, la volonté de la Présidente Martine Vassal, la volonté de la majorité qui l'entoure, fera que ce projet sera conduit à bonne fin. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Madame Bez a demandé la parole.

Madame Éléonore BEZ.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais dire que notre groupe, et moi-même bien sûr qui suis élue des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, vous soutiendrons complètement sur la poursuite des travaux du Boulevard Urbain Sud, face à l'obstruction systématique de la gauche et d'ailleurs, la justice vous a donné raison.

Pour bien connaître la circulation dans ce quartier, il tombe sous le sens et comme le disait notre collègue Guy Teissier, que le Boulevard Urbain Sud doit être réalisé rapidement, les habitants que j'entends aussi très régulièrement sont à bout et ils ne comprennent pas l'obstination de la gauche marseillaise ou bien ils ne la comprennent que trop bien. Ils ont bien compris que la gauche est animée par l'idéologie et le sectarisme. Ils n'ont aucun intérêt pour les habitants, encore moins ceux des quartiers Est de la ville. Ils sont complètement déconnectés, ils ont d'ailleurs bien compris que la gauche est animée par l'idéologie et le sectarisme. Ils n'ont aucun intérêt pour les habitants, encore moins ceux des quartiers Est de la ville. Ils sont complètement déconnectés d'ailleurs, comme leurs collègues au national, et pénalisent ainsi des milliers de Marseillais du 9^{ème} arrondissement et du Redon, qui ont un besoin urgent de cette voie pour circuler librement, pour vivre tout simplement dans leur quartier. Donc voilà, nous vous soutiendrons encore une fois sur la construction et la continuation du Boulevard Urbain Sud. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur le maire de Marseille vous avez demandé la parole, si on peut faire un petit peu court pour commencer les autres rapports, ce serait bien aussi. Cela vous tente ?

Monsieur Benoît PAYAN.- Je vais faire court.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Voilà, il est efficace, ne vous inquiétez pas, faites-lui confiance.

Monsieur Benoît PAYAN.- Exactement, merci, Madame la présidente.

Monsieur le député Teissier, je reconnais bien là l'information absolument incroyable de clerc de notaire, car je partage cette formation avec vous, qui nous a fait comme un greffier

en chef l'aurait fait dans un tribunal d'instance, une procédure partant quasiment de 1933 pour arriver à ce que nous faisons aujourd'hui.

Je considère que nous sommes ici dans un hémicycle métropolitain qui est un hémicycle d'établissement public intercommunal, et pas dans un hémicycle politique. Nous avons eu à souffrir et les uns et les autres d'une surpolitisation de cet hémicycle. Pour parler politique marseillaise, il y a un hémicycle qui est dédié, qui s'appelle le Conseil municipal de Marseille et ici, il ne peut pas y avoir autre chose que des débats d'intérêt métropolitain.

Tous les maires ici sont tous amoureux de leur commune, amoureux de leur territoire et ils sont toutes et tous ici respectés pour ce qu'ils sont dans leur diversité, dans l'adhésion de leurs pensées, dans leur choix politique. Je comprends les difficultés pour certains d'entre vous, je vois d'ailleurs poindre un brin de nostalgie, vous avez occupé le siège de maire de secteur pendant de nombreuses années et on voit à quel point vous restez encore attaché à ce secteur, mais vous l'avez dit, la nostalgie ne sert à rien, Monsieur Teissier, seul l'avenir compte. Ce sujet date de 1933 et il s'est heurté à une volonté exprimée par la ville de Marseille. Nous vous demandons simplement, il ne s'agit pas de droite et de gauche et j'en appelle les maires qui sont ici, si, sur votre commune, quelque chose ne vous va pas, vous n'accepteriez qu'une quelconque majorité que ce soit, et j'aimerais d'ailleurs que dans cet hémicycle il n'y ait pas de majorité et pas d'opposition, mais simplement des élus, femmes et hommes, avec des diversités politiques qui arrivent à discuter sur des projets. Sur le Boulevard Urbain Sud, je vous entends et je suis d'accord avec vous, je crois que pendant trop longtemps, que ce soit la droite ou que ce soit la gauche, que ce que soient les majorités successives de Gaston Defferre, il y en a eu 6, au grand dam de Jean-Claude Gaudin, que ce soient les majorités de Jean-Claude Gaudin, jamais finalement la question du désenclavement de ces quartiers ne s'est posée, ou en tout cas, ne s'est correctement posée.

Force est de constater qu'il y a une proposition sur la table. Elle existe et vous avez eu raison de rappeler que cette proposition existe, une proposition qui n'agrée pas complètement la ville de Marseille. Il ne s'agit pas d'opposition idéologique, il s'agit d'une question de discussion. Il y a une délibération qui va être portée à la connaissance du Conseil. Nous vous demandons simplement, comme n'importe quelle commune ici aurait pu le faire, aurait été en droit de le faire, aurait été légitime à le faire, de nous faire passer tous les documents qui vont avec, afin que l'on puisse discuter. Je suis prêt, en ce qui me concerne, à discuter de ces questions-là. Je veux simplement vous dire de ne pas balayer d'un revers de main ; par exemple, vous disiez être attaché aux Jardins Partagés, ce n'est pas un petit jardin, ce sont 4 hectares pour que tout le monde comprenne bien. On ne peut quand même pas dire qu'on est dans une situation où, cela a été dit, c'est porté par un certain nombre de vice-présidents ici, par la Présidente elle-même, qui en fait un sujet majeur, la question de l'écologie. On voit bien que l'on va aller lentement, mais sûrement, vers des bouleversements et donc on a intérêt à être très attentif à ce qu'on fait.

Quant aux finances publiques, cet après-midi, le gouvernement, et j'aimerais justement que l'on soit capable ici de faire une unité métropolitaine, le gouvernement, pour des raisons diverses et variées et parce qu'il est face à un déficit record (6,5 points de déficit, on est passé de 4 points à 6,5 points et le gouvernement, 7 l'année prochaine) si on n'y fait pas attention, va taper fort.

J'imagine que, Madame la Présidente, vous avez eu comme moi les chiffres. Le Département des Bouches-du-Rhône, en recettes l'année prochaine, c'est moins 51 M€. La Métropole ici, c'est moins 21 M€. La ville de Marseille, c'est moins 27 M€. Regardez ce qui va nous arriver à tous et donc nous sommes tous dans le même wagon, nous sommes tous dans la même situation où nous avons besoin de continuer à investir dans nos villes, sans perdre pour autant nos marges de manœuvre. Nous sommes donc dans une situation où nous avons besoin, non pas de s'envoyer des noms d'oiseaux, mais de savoir comment nous dépensons de l'argent. Ici, il s'agit de 50 M€. La ville de Marseille vous propose de les économiser, non pas de s'arrêter dans un mur, mais de dire « on fait une petite pause », on sait que l'on va prendre des

coups financiers comme on n'en a jamais pris. On va perdre le fonds de péréquation et puis la Présidente vous a dit, et je peux en attester, qu'elle s'est toujours battue pour que ces questions de compensation, ne soient pas touchées, mais n'oubliez pas une seule seconde qu'à Paris, il n'y ait pas un député de je ne sais où ou de je ne sais quel parti qui se dira « Je vais aller piocher dans les attributions de compensation. » La ville de Paris, ce n'est pas notre problème, mais c'est moins 156 M€. Donc en réalité, ils vont venir nous faire les poches, c'est-à-dire que nous qui gérons nos communes à l'équilibre, nous qui faisons attention à ce que nous faisons et nous faisons justement extrêmement attention à ne pas accroître notre dette... On verra sur les impôts, Monsieur le Député. On verra où on en est sur la question des impôts, mais encore une fois là-dessus, je pense qu'on a intérêt à être ensemble sur ces questions-là. Donc sur ce sujet du Boulevard Urbain Sud, sans entrer dans le détail, sans entrer dans le débat municipal qui saoule tout le monde ici, on a un hémicycle pour cela, travaillons ensemble à nous battre. Ici, on est 92 communes, on est la 2^{ème} Métropole de France. On doit être prêt, les uns les autres, à écrire ensemble, à aller vers le gouvernement pour dire qu'il y a des communes qui sont vertueuses et il y en a dans la salle. Voilà, et ce n'est pas chez nous qu'il faut venir faire les poches, que s'il doit y avoir des recettes en plus, s'il doit y avoir des dépenses en moins, cela ne peut pas être ici. Donc mettons de côté les sujets marseillo-marseillais, mettons de côté cette affaire, travaillons ensemble, donnez-nous les annexes pour que l'on puisse voir ce qu'ensemble on peut faire. Cela me paraît être la position de sagesse. Occupons-nous justement de préserver nos finances publiques parce qu'on va se faire raboter et tondre comme des moutons. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Royer-Perreaut, s'il vous plaît, on essaie de faire rapide.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je vais effectivement tâcher de faire rapide. Je vais prendre au mot Monsieur le maire de Marseille, puisque Monsieur le maire vous expliquez, à juste raison d'ailleurs, qu'il n'est pas nécessairement obligatoire de faire en sorte que ce débat préempte le débat métropolitain, prenez-vous ici dans cet hémicycle l'engagement de faire en sorte qu'il y ait un débat sur l'avenir du Boulevard Urbain Sud au sein de l'hémicycle municipal ? Parce que c'est bien beau de nous expliquer qu'ici on accapare les collègues qui ne sont pas marseillais par des problèmes marseillais, mais la réalité c'est que comme ce n'est pas nécessairement de la compétence de la ville de Marseille, le débat, comment voulez-vous l'avoir ? Prenez-vous l'engagement ici, puisque c'est quelque chose que vous suggérez d'avoir ce débat au Conseil municipal ?

Deuxième élément, je n'ai pas la mémoire courte. Aujourd'hui, je découvre que beaucoup d'avocats défendent le Boulevard Urbain Sud, certains à juste raison, d'autres beaucoup moins, parce que je voudrais quand même rappeler que pendant la fameuse campagne des élections municipales, il y avait des personnes qui manifestaient avec vous, en tous les cas avec vos amis, ceux qui étaient contre le boulevard Urbain Sud et ils étaient à l'extrême droite de cet hémicycle, alors aujourd'hui, j'entends Madame Bez nous expliquer qu'elle est pour le boulevard Urbain Sud mais en 2020, le Front national était contre le boulevard Urbain Sud. Je trouve donc aujourd'hui que c'est quand même fort de café d'entendre ici dans cet hémicycle, des prises de position qui changent au gré du vent et en fonction des intérêts politiques, mais au-delà de cela, de voir que tout le monde semble être soucieux de trouver une solution, alors que cela fait 4, voire 5 ans si ce n'est plus, que tout est systématiquement bloqué par des mesures administratives et par des mesures judiciaires que vous ne cessez de remettre sur le devant de la scène par des appels divers et variés et que vous nous avez encore démontré, ne serait-ce que quelques semaines de cela. Vous bloquez également par le fait que vous ne donnez pas les autorisations administratives qui pourraient éventuellement débloquent quelques petits sujets, et en même temps quand vous avez l'AgAM qui vous fait des propositions, ou qui vous démontre que les propositions que vous faites ne sont pas viables, il n'y a pas de contre-proposition qui soit, je dirais réalistes, que vous nous opposiez. Donc à un moment donné, je voudrais que l'on sorte de ce débat hypocrite, de ce débat cynique où, depuis

4 ans, on prend systématiquement en otage les habitants des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Rien n'avance et pendant ce temps-là, nous dans cet hémicycle, c'est à *qui mieux mieux* et à *qui que quoi*. À un moment donné de l'histoire, je vous prends au mot Monsieur Payan, organisons dans l'hémicycle du Conseil municipal un débat sur le boulevard Urbain Sud et à ce moment-là, les uns et les autres nous pourrions nous confronter, d'autant plus que lorsque j'ai fait une proposition qui était une proposition me semble-t-il équilibrée entre la position de la Métropole et la position de la ville de Marseille, ni l'un ni l'autre ne se sont positionnés en faveur de cette proposition.

Donc, à un moment donné de l'histoire, soyons sérieux, avançons et défendons les intérêts des habitants des 9^{ème} et 10^{ème}.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On ne va pas faire le débat ici, on va arrêter là maintenant vous êtes bien gentils, mais on va commencer les rapports parce que tout le monde n'est pas au fait de tout cela. Juste 2 mots, je pense que Monsieur le maire sera d'accord pour que l'on se voit, pour pouvoir remettre à plat les plans qui ont été donnés. C'est d'accord ?

Monsieur Benoît PAYAN.- C'est d'accord.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On est donc d'accord sur cela. Je pense qu'à un moment, il y a aussi les procédures habituelles. Je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'une DUP qui viendra à terme en 2026 et que si nous ne faisons rien en 2026, on repart à zéro et aujourd'hui, je ne vais pas remettre 1 € dans la machine parce qu'on aura l'occasion d'en reparler, mais je vous rappelle une seule chose : c'est bien beau, oui bien sûr, la ville de Marseille est considérée comme les autres communes, il n'y a pas de souci mais il y a juste une petite différence entre la ville de Marseille, Monsieur le maire, et les autres communes, c'est qu'il y a des mairies de secteur et il y a des mairies d'arrondissement. Alors je sais que cela ne vous convient pas mais il y a des mairies d'arrondissement, c'est ainsi et cela s'appelle la loi PLM. Dans cette loi PLM, contrairement à ce que vous pouvez penser, les habitants de ces 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements se sont exprimés à maintes reprises sur différents scrutins législatifs en expliquant, et c'était très clair, d'un côté ceux qui étaient *contre* et d'un autre côté ceux qui étaient *pour*. Systématiquement, ceux qui étaient *pour* ont gagné les élections. Je pense qu'à un moment, on ne peut pas dire que la population de ces quartiers n'est pas au courant. On ne peut pas continuer effectivement et je suis d'accord avec vous, avec l'ensemble des intervenants à les prendre en otage. Aujourd'hui, la circulation ne se fait pas, il suffit d'y aller pour le constater. Moi qui m'y rends, je vois que l'on est les uns derrière les autres, donc cela ne va pas. Si cela ne va pas, il faut trouver des solutions, on ne peut pas faire n'importe quoi ; maintenant, la solution qui avait été proposée par Monsieur Royer-Perreaut, appelons un chat un chat, est de faire une trémie, cela fait 60 M€ de plus. Est-ce que la ville de Marseille les met ? Je veux bien, mais à un moment donné, c'est toujours la même chose : on peut aussi faire une trémie, là cela s'appelle un métro que l'on va faire sur Saint-Loup. Cela s'appelle un grand tunnel et entre parenthèses, faire une trémie, cela a autant d'incidence négative sur l'environnement, si ce n'est encore plus car cela rend imperméable et cela détruira quand même les jardins partagés des 200 familles qui ont le privilège d'avoir ces hectares à disposition. Je pense aujourd'hui que le problème est simple : il existe une DUP. Je comprends que vous ne soyez pas d'accord sur le principe. Vous avez les documents qui sont à disposition dans les différentes enquêtes, vous les avez annexés 50 000 fois, après derrière, c'est une question de principe. Vous êtes *contre* au niveau de vos idéaux. Nous, c'est une vision différente. Alors maintenant cela se règle en justice. Vous avez souhaité remettre 1 € dans la machine en expliquant qu'on n'avait pas voté cette délibération, on va donc la voter et je reparlerai des finances tout à l'heure quand on en sera à la partie financière.

Sur cette délibération, on va passer au vote.

Qui est contre ? (*Aucun.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur Guy Charroux s'abstient.*)

Qui est pour ? (*Tous les autres membres.*)

La délibération est acceptée, je vous en remercie.

Abstention de M. Charroux

Vote contre du groupe Pour une Métropole du bien commun

EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, GRANDS ÉVÈNEMENTS (14h28)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous commençons les rapports sur l'attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands évènements. Madame Milon du rapport 1 au rapport 10.

Madame Danielle MILON.- Avis favorable, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Milon. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande.*) Nous allons passer au vote.

1. **ATCS-001-10/10/2024-CM – Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sous forme associative**

Rapport n°1, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

2. **ATCS-002-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Jouques dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°2, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

3. **ATCS-003-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Rognes dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°3, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

4. **ATCS-004-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Gémenos dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°4, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

5. **ATCS-005-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Cabriès dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°5, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

6. **ATCS-006-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Fos-sur-Mer dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°6, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

7. **ATCS-007-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Lambesc dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°7, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

8. **ATCS-008-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Peyrolles-en-Provence dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°8, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

9. **ATCS-009-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Sausset-les-Pins dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°9, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

10. **ATCS-010-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune d'Allauch dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°10, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

11. **ATCS-011-10/10/2024-CM – Salon du livre de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Attribution d'un prix littéraire**

Monsieur Gagnon, sur le rapport n°11, un peu de culture ne nous fera pas de mal.

Monsieur Daniel GAGNON.- Merci, Madame la Présidente, d'avoir accepté ma demande d'intervention.

Chers collègues, depuis l'adoption de la première politique culturelle métropolitaine le 14 décembre 2017, nous avons toujours eu à cœur de mettre en avant l'action culturelle au plus près de notre plus petit dénominateur culturel commun qui sont les 87 bibliothèques et médiathèques présentes sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence. Cet attachement au livre et ses déclinaisons s'est traduit notamment par la création de *Lecture par Nature*, manifestation chaque année sur pas moins de 70 communes. Il y a quasiment un an, le 12 octobre 2023, le Conseil métropolitain a adopté sa nouvelle politique culturelle dans le cadre de la loi 3DS qui s'imposait à nous. Cette politique, issue d'une longue concertation comme vous l'avez souhaité Madame la Présidente, confirme cette volonté de développer l'irrigation culturelle et artistique de notre Métropole et de prolonger les options déjà prises dans le domaine du livre et de sa diffusion. La délibération a ainsi permis de fixer des critères et des orientations dans l'ensemble du champ de l'action culturelle, nous permettant d'accompagner, de soutenir des projets aux

vertus métropolitaines en veillant systématiquement, et bien évidemment, à respecter l'identité communale dans ses domaines.

Dans le même temps, le projet du groupe SOS et de son établissement Acta Vista de restaurer le fort d'Entrecasteaux a suscité notre intérêt, notamment dans sa vocation affirmée d'une programmation culturelle et artistique à venir. La Métropole a ainsi pu apporter un soutien significatif aux travaux liés aux normes REP qui vont permettre de renforcer l'accessibilité du fort, aujourd'hui dénommé la citadelle. Ces travaux vont notamment permettre d'étendre la capacité d'accueil de manifestations culturelles importantes.

Dans cette perspective, Madame la Présidente, nous vous avons proposé de concrétiser notre engagement à mi-mandat de réaliser un événement qui prendrait progressivement d'ici 2025 son ampleur dans l'horizon culturel et artistique métropolitain. Aussi, dans ce lieu chargé d'histoire qu'est le fort d'Entrecasteaux, dont la valeur patrimoniale est incommensurable pour les Marseillais et les Métropolitains, nous vous avons proposé d'organiser la première édition du Salon du Livre euro-méditerranéen, les 25, 26 et 27 octobre prochains. Permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour avoir donné votre accord et d'avoir incité ainsi à la création d'un événement culturel dont nous espérons développer la dimension euroméditerranéenne dans les prochaines années. L'écrin que constitue la citadelle en le couplant avec notre hémicycle du Pharo nous est apparu comme la configuration idéale pour accueillir ce salon qui prendra des allures de véritable festival du livre, dont l'aventure commence officiellement avec cette délibération soumise aujourd'hui à l'adoption du Conseil.

La position dominante du fort, son horizon ouvert sur la Mare Nostrum, suppléée par le siège métropolitain ainsi ouvert au grand public, augure une expérimentation culturelle et artistique dont la valeur symbolique est réelle. Comme indiqué, l'événement aura donc cette envergure méditerranéenne en la consolidant avec la mise à l'honneur de l'un des pays côtiers. En 2024, c'est l'Espagne, avec la présence de deux grandes maisons d'édition et plusieurs auteurs ibériques, dont ceux de la bande dessinée de Corto Maltese, à laquelle nous consacrons une exposition au sein de l'ancêtre de la citadelle. Ce sera aussi également l'occasion de mettre un grand coup de projecteur sur l'économie du livre dans une Métropole devenue terre d'accueil pour de nombreux éditeurs, auteurs et illustrateurs. Cet événement permettra donc de mettre l'accent sur la visibilité de ces pépites de l'édition locale trop souvent méconnues et qui ont pourtant une assise nationale, voire internationale. Ce n'est pas moins de 100 auteurs et plus de 40 maisons d'édition qui seront présents pendant ces 3 journées ouvertes au public et destinées à multiplier les rencontres littéraires mais aussi les ateliers de transmission aux plus jeunes. La programmation sera également tournée vers le grand public et les familles. De nombreuses activités et actions culturelles intergénérationnelles seront au rendez-vous avec une place privilégiée donnée à la bande dessinée et aux mangas. Qualité et exigence se déclineront du Pharo à la citadelle, avec table ronde réunissant auteurs, philosophes et chercheurs sur des thématiques d'actualité, intelligence artificielle, création, conférences sur la Méditerranée, rencontre entre éditeurs français, étrangers, etc. Le salon se veut aussi festif, avec en prélude des lectures dansées ou des élèves d'écoles de danse issus de l'ensemble du territoire métropolitain de Marseille, à Saint Canat en passant par l'ouest de l'étang de Berre, se produiront avec une création chorégraphique en gestation depuis plusieurs semaines, suivant notre proposition artistique qui s'égraineront tout le week-end.

Chers collègues, pour en savoir davantage et pour la presse qui est ici présente, je profite de cette séance pour inviter les médias présents dans l'hémicycle à notre conférence prévue demain matin à 11h30 à la Tour la Marseillaise au 13^{ème} étage ; vous pourrez ainsi découvrir et faire découvrir les moments forts du premier salon du livre méditerranéen dont l'identité métropolitaine va de soi, merci de votre écoute. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gagnon. Des demandes d'intervention ? (*Aucune demande d'intervention.*)

Je passe au vote.

Qui est contre ? (*Aucun.*)

Qui s'abstient ? (*Aucun.*)

Qui est pour ? (*Tous les autres membres.*)

La délibération est acceptée, je vous en remercie.

(*Applaudissements.*)

Le rapport est adopté.

12. ATCS-012-10/10/2024-CM – Approbation du principe de transfert de la Régie du centre équestre du Mas de Combes à la commune de Miramas

Monsieur Galtier, du rapport 12 au rapport 16.

Monsieur David GALTIER.- Merci à tous.

Merci, Madame la Présidente. Avec votre autorisation, je voudrais profiter de ces rapports du sport pour évoquer tout de même, un événement chassant l'autre, que le sport a été marqué et la Métropole a participé amplement à ces Jeux Olympiques qui ont été au côté des autres collectivités et il faut le souligner, cela fera plaisir à Monsieur le maire de Marseille, dans le cadre des Jeux olympiques, très présente à l'occasion de ces jeux qui se sont révélés un grand succès et je voudrais rappeler à côté de mes autres collègues, vice-présidents notamment Didier Réault, ou Roland Mouren, etc. mais je pense qu'il faut le dire, combien du début, c'est-à-dire de la flamme olympique jusqu'à la fin des épreuves sportives, les équipes ont su relever chaque défi avec professionnalisme et mobilité. Il y avait les infrastructures, on le sait, les ports, la propreté, le tri, l'eau, l'assainissement, la voirie et la mobilité et c'est cette mobilisation exemplaire qui a participé, je le crois de façon significative, au bon déroulement des festivités de ces jeux.

Avant les épreuves, on retiendra notamment ces spectacles de drones avec ces 55 000 spectateurs et puis un succès relayé par 150 chaînes de télévision qui ont fait de notre territoire un point sur la carte du monde et puis c'était ces 120 tonnes, le poids de 12 corps morts manutentionnés, déposés pour amarrer ce fameux Belem dans le Vieux Port.

Pour la période des jeux, 1 million de voyageurs ont été accueillis dans les transports, plus de chauffeurs, plus d'équipes, plus de vélos pour notre mobilité, une sécurité avec 400 glissières en béton armé autour des sites, au stade Vélodrome, pose, dépose avant chaque match, la propreté avec 7 jours sur 7 des agents métropolitains engagés pour rendre notre ville plus propre à Marseille, mais pas seulement. Environnement et cycle de l'eau, 1 000 m³, l'équivalent de 25 piscines pour un bassin de rétention, 5 000 capteurs pour la surveillance des déchets.

Je voudrais également souligner que nous avons été les hôtes des nations de toutes les équipes internationales qui se sont félicitées, 40 nations accueillies dans notre centre de préparation des jeux de la Pointe Rouge et du Frioul, puis des médaillés olympiques malheureusement, pas tous Français, 7, qui se sont entraînés sur notre site. Alors, parmi tous ces héritages, au-delà des aménagements et des rénovations, un bel espace public, une Marina olympique qui restera sans doute le plus beau d'entre eux et qu'il faudra faire vivre. Mais au-delà de tout cela, Madame la Présidente, 750, chers collègues, c'est le nombre d'agents métropolitains qui se sont impliqués et qui ont contribué à la réussite de ces Jeux olympiques. Alors montrons notre unité et si vous le voulez bien, félicitons et ensemble, réjouissons-nous de leur participation. Merci à tous.

(*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier.

Du rapport 12 au rapport 16, avez-vous des interventions ? (*Aucune demande d'intervention.*)

Nous allons donc passer au vote.

Rapport 12, pas d'opposition ? (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

13. ATCS-013-10/10/2024-CM – Approbation de la modification de la grille de tarification relative à la mise à disposition du Stadium Miramas Métropole

Rapport 13, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

14. ATCS-014-10/10/2024-CM – Approbation de la grille tarifaire et de la convention de mandat dans le cadre de l'organisation du “ Marseille-Aix, le trail métropolitain”

Rapport 14, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

15. ATCS-015-10/10/2024-CM – Approbation de la grille tarifaire dans le cadre de la reprise en régie par la Métropole Aix-Marseille-Provence de la piscine Cap Provence

Rapport 15, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

16. ATCS-016-10/10/2024-CM – Révision et ajustements de la grille tarifaire des piscines gérées par la Métropole - Correction d'une erreur matérielle de la délibération n°ATCS-007-14259/23/CM du 29 juin 2023

Rapport 16, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (14h38)

17. AGRI-001-10/10/2024-CM – Approbation du principe de la maîtrise foncière du Marché d'Intérêt National Marché Marseille Méditerranée et d'en confier la mise en œuvre à la SPL éponyme

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je rapporte le rapport de Madame Ventron, le rapport 17, sur l'approbation du principe de la maîtrise foncière pour le MIN.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? (*Aucune demande.*)

Pas d'opposition ? Le rapport est adopté. (*Il est noté que les membres du Conseil d'Administration ne participent pas au vote.*)

Il est noté que les membres du Conseil d'administration ne participent pas au vote. Bravo, Monsieur Burle, pour organiser cette belle journée des 19 et 20 octobre prochains pour

pouvoir faire les portes ouvertes sur le MIN. Je vous invite nombreuses et nombreux à aller faire vos courses et voir comment cela fonctionne bien.

Nous avons voté, mais si vous souhaitez intervenir, je vous en prie.

Madame Lydia FRENTZEL.- Oui, on a déjà voté, mais je voudrais juste parler de l'aménagement du MIN à l'extérieur. Au niveau de la marche à pied, c'est très compliqué. Comme la L2 a été faite à la fin, il n'y a aucun aménagement bien convenable pour y accéder à pied, donc c'est important de le souligner.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bien, Madame Frentzel, il est vrai qu'il est compliqué d'y venir à pied et d'en repartir avec les courses les bras chargés, je peux le comprendre.

Madame Lydia FRENTZEL.- Il est compliqué de se rendre au MIN des Arnavaux à pied et il n'y a aucun aménagement au niveau des trottoirs, c'est extrêmement dangereux pour tous les habitants.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Frentzel. C'est noté.

Monsieur Barles veut intervenir sur le MIN ? Je vous en prie.

Monsieur Sébastien BARLES.- En complément des propos de Madame Frentzel, et sans vouloir faire d'ingérence dans son territoire, je parlais de l'autre partie du MIN, enfin d'un autre enjeu, c'est celui de Saumaty. Je crois qu'il y a un réel enjeu, effectivement, à faire revivre et j'ai l'impression que c'est une volonté côté Métropole mais également côté MIN, de retrouver effectivement un vrai marché tourné autour du maritime, de la valorisation des produits de la pêche. Il y a également un projet en fait de tiers lieu maritime sur le site de Saumaty qui est extrêmement intéressant. C'est à ce titre que j'insiste là-dessus.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ne vous inquiétez pas, on s'en occupe. Vous aurez de bonnes nouvelles dans pas longtemps.

Ce rapport est voté.

Le rapport est adopté.

M. Pons, M. Burle, M. Galtier, M. Gilles, J-B. Rivoallan, D. Rossi, M. Bareille, J-D. Ciot, L. Semerdjian ne participent pas au vote.

COMMISSION TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (14h40)

Ce sont les rapports 18 à 25, j'ai des demandes d'intervention. Je voulais quand même passer un petit film sur les transports pour faire un petit point. La communication, c'est l'art de la répétition.

(Diffusion du film.)

(Applaudissements.)

Monsieur Pons, du rapport 18 au rapport 25.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. J'ai des demandes d'intervention, sur le rapport 23. Pas d'autre demande d'intervention ? Une intervention sur le rapport 24, c'est noté. Monsieur Gruvel, sur les rapports 21, 22 et 23.

On va voter jusque-là. On va voter pour les rapports 18 à 20.

18. MOB-001-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative au financement des travaux de la 2ème phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence, CPER 2015-2020

Rapport 18, pas d'opposition ? (non) Adopté.

Le rapport est adopté.

19. **MOB-002-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession du réseau de transport public "La Métropole Mobilité" : Libébus, Bus de l'Etang étendu aux communes de Carry-Le-Rouet, Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues**

Rapport 19, pas d'opposition ? (non) Adopté.

Le rapport est adopté.

20. **MOB-003-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Viguerie, Mimosas, Madie, Bestouan et Daudet à Cassis**

Rapport 20, pas d'opposition ? (non) Adopté.

Le rapport est adopté.

Monsieur Gruvel, vous avez la parole sur les rapports 21, 22 et 23.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Oui, Madame la Présidente, merci. Simplement, notre groupe s'abstiendra sur les rapports 21 et 22 évidemment non pas par défiance envers ceux qui portent ces rapports ou sont concernés, mais simplement c'est une conséquence du contentieux que je n'ai pas à rappeler qui nous oppose sur la qualification des parkings du centre d'Aix. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Nous allons passer au vote sur ces rapports.

21. **MOB-004-10/10/2024-CM – Approbation du socle social de la régie des parkings métropolitains**

Rapport 21, qui vote contre ? (Aucun.) Qui s'abstient ? (Groupe de Monsieur Gruvel), qui vote pour ? (Tous les autres Conseillers métropolitains.) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Pena et C. Hubert

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

22. **MOB-005-10/10/2024-CM – Approbation de la désignation de la nouvelle directrice de la régie des parkings métropolitains**

Rapport 22, qui vote contre ? (Aucun.) Qui s'abstient ? (Groupe de Monsieur Gruvel.) Qui vote pour ? (Tous les autres Conseillers métropolitains.) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Pena et C. Hubert

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe RPR et Indépendants

23. MOB-006-10/10/2024-CM – Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille - Mise en place de dispositifs en faveur du renouvellement de véhicules et d'aides à la mobilité pour les résidents de la ZFE

Sur le rapport 23, j'ai une intervention de Madame Prigent et sur le rapport 24, une intervention de Monsieur Barles.

Madame Perrine PRIGENT.- Madame la Présidente, mes chers collègues, les risques liés à la pollution de l'air nous rappellent à l'ordre. Nous devons la combattre avec détermination pour notre santé, notre environnement, pour améliorer la qualité de vie de nos habitants et de tous les usagers et usagères de notre territoire. C'est pourquoi les dispositifs comme la zone à faible émission, à condition qu'ils ne soient pas perçus comme des mesures uniquement contraignantes, méritent d'être soutenus. Nous saluons donc l'adoption de ces deux rapports, 23 et 24. Il était grand temps que la Métropole propose une aide pour l'acquisition des véhicules moins polluants et la conversion des motorisations, avec une condition de ressources qui manquait cruellement à l'ancienne aide du Département, suspendue depuis plus de 2 ans. Pour mémoire, cette aide bénéficiait principalement aux ménages les plus aisés finançant en général des véhicules lourds et énergivores, avec un coût exorbitant pour la collectivité qui a besoin d'argent, évidemment. Par ailleurs, la création d'une aide spécifique pour les professionnels, notamment les petits artisans et commerçants touchés par la ZFE, répondent favorablement à une demande de notre groupe et donc évidemment, nous en sommes très satisfaits.

Grâce à l'amélioration de la qualité de l'air en 2023, l'État a annoncé le 20 mars dernier que les véhicules Crit Air 3, initialement interdits à partir du 1^{er} janvier 2025, pourraient finalement continuer à circuler dans le périmètre de la ZFE. Bien que cette nouvelle soit encourageante, il reste encore des efforts à faire pour atteindre une situation pleinement satisfaisante. Nous proposons donc de maintenir nos efforts collectifs en faveur d'une meilleure qualité de l'air et d'en profiter pour montrer l'exemple en anticipant de futures réglementations, d'autant que l'ancien ministre des Transports, des transitions écologiques et de la cohésion des territoires, avait clairement indiqué lors du dernier comité ministériel sur les ZFE, que la Métropole était tenue d'étendre d'ici le 31 décembre 2024 le périmètre de sa ZFE, à une zone couvrant au moins la moitié de la population. Cette obligation est-elle toujours d'actualité ? Si oui, quel périmètre cela prend-il ? Est-ce que cela impacte directement une population nombreuse, souvent fragile et affecte ainsi le fonctionnement de toute l'agglomération marseillaise et bien au-delà en réalité. Les habitants de notre Métropole ont le droit d'être informés et il serait opportun d'apporter ces précisions rapidement. Cependant, la ZFE ne peut pas être la seule mesure pour lutter contre la pollution. À défaut, ce serait du simple rapetassage.

Les politiques volontaristes doivent accompagner la ZFE pour offrir aux Marseillaises et aux Marseillais, mais aussi aux Métropolitaines et Métropolitains, un environnement plus respirable. La Métropole doit ainsi prioriser le développement et le renforcement d'une offre de transport en commun efficace, bien répartie sur l'ensemble du territoire. Le report modal vers les mobilités actives doit être encouragé, le covoiturage mieux soutenu, les transformations de l'espace public accélérées. La mise en place de la ZFE implique également des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur tout le territoire. Le tout est encore insuffisant aujourd'hui et il reste fort à faire.

Il convient également de rappeler que la pollution de l'air ne provient pas seulement du transport routier. Nous invitons la Métropole à élargir sa vision et plaider pour une extension de la ZFE au trafic maritime. C'est une mesure de justice, sachant que les navires sont responsables de près de la moitié de la pollution de l'air à Marseille. Il reste encore beaucoup à accomplir pour faire que Marseille et que la Métropole soient des environnements plus sereins et plus respirables. La ville, sous l'impulsion de son maire Benoît Payan, s'engagera toujours aux côtés des initiatives qui servent l'intérêt général et contribuent au bien commun. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ces deux rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Barles sur le 24 ; on fera une réponse globale.

Monsieur Sébastien BARLES.- Bien sûr, comme l'a évoqué ma collègue, on approuve les mesures qui sont des mesures d'accompagnement social qui sont mises en œuvre et notamment pour ce rapport, l'accompagnement des professionnels qui doivent effectivement remplacer leurs véhicules les plus polluants et il faut qu'ils soient accompagnés. Effectivement, c'était une priorité pour les artisans, notamment du territoire. On vous demande également, mais cela depuis quelques mois et on est prêts à prendre notre part et je vais vous évoquer une des voies notamment à développer tout un arsenal en fait de mesures, parce que cette ZFE doit servir à réduire la pollution, mais elle doit en plus servir également à réduire la place de la voiture dans nos grandes agglomérations, dans nos grandes Métropoles.

Dans cet état d'esprit, le 4 novembre, nous avons invité la Métropole, ainsi que l'ensemble des collectivités, la ville de Marseille organise une journée autour des véhicules intermédiaires. On travaille avec les promoteurs de ces nouveaux véhicules qui sont des véhicules légers, donc pas du tout polluants, mais surtout ce sont des véhicules que l'on pourrait produire à Marseille. On pourrait donc créer de l'emploi en produisant des véhicules intermédiaires adaptés aux besoins de la ville, aux besoins de la ville de demain, aux besoins logistiques décarbonés, aux besoins de mobilité pour les personnes âgées, aux besoins touristiques également et puis également aux besoins des collectivités qui ont un parc automobiles parfois vieillissant et polluant également. L'idée est que ce 4 novembre serve aux collectivités mais aussi à l'ensemble des usagers de la ville en termes de mobilité pour inventer les solutions qui sont des solutions low-tech. Ce sont des solutions qui peuvent permettre de créer de l'emploi sur le territoire, de relocaliser l'économie autour de ces véhicules légers, de ces véhicules adaptés à nos besoins. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'autre intervention ? (*Aucune autre intervention.*)

Madame Pila a demandé la parole, puis Monsieur Pons répondra sur la globalité.

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente. Donc vous nous proposez aujourd'hui de voter un rapport qui permettra aux personnes, mais aussi aux associations et aux professionnels qui résident ou qui sont installés au cœur de la ZFE, de bénéficier d'aides et d'aides conséquentes. Déjà début 2023, vous nous proposiez, Madame la Présidente, des aides. Aujourd'hui, encore plus vite et encore plus loin et ce, pour permettre une mobilité plus vertueuse et aider notamment les foyers les plus modestes. Alors, ces aides, quelles sont-elles ? Elles concernent soit directement l'achat d'un véhicule neuf, soit le rétrofit. Le Rétrofit, c'est le remplacement d'un moteur thermique d'un véhicule léger par un moteur électrique ou un moteur hybride rechargeable. Pour l'achat d'une voiture neuve, l'aide peut aller jusqu'à 5 000 €, 2 500 € pour un véhicule d'occasion, 2 000 € pour un rétrofit vers l'Électrique, 1 000 € pour un rétrofit vers de l'Hybride rechargeable, également le vélo, les tricycles et les quadricycles et enfin sur les abonnements de transport en commun ou de vélo avec 12 mois offerts pour mise au rebut ou vente d'un véhicule de classe Crit'Air 4 ou 5, ou non classé.

Pour les professionnels également, ces aides sont proposées avec l'achat d'un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion, avec l'achat également d'un vélo cargo mécanique ou électrique. Bien d'autres dispositions, il est aussi offert la possibilité d'avoir un abonnement offert sur le vélo+ (sur le vélo.)

Toutes ces aides, Madame la Présidente, seront applicables au 1^{er} novembre, c'est à dire demain. Le budget provisionnel que vous envisagez est de 2 M€ pour la première année, ajustable pour les années suivantes. Alors, Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier pour ces mesures que vous faites notamment à l'égard des personnes les plus modestes, les plus fragiles, mais que vous faites également, et je partage la préoccupation de Madame Prigent pour la qualité de l'air, ainsi que pour le pouvoir d'achat des ménages. Et je suis heureuse, vraiment aujourd'hui de l'adhésion des élus du groupe Pour une Métropole du Bien Commun sur ce projet et sur ces propositions. On les partage, on partage les mêmes préoccupations. L'objectif de la Présidente, c'est +50 % de parts de voyageurs dans les

transports en commun d'ici à 2030. Je pense que vous partagez cet objectif également. Nous avons la volonté, nous avons la détermination. Nous le montrons déjà avec des plus dans le bus, avec l'extension du tramway, avec NEOMMA et les objectifs, nous les atteindrons, nous les atteindrons ensemble, je l'espère. Nous vous avons proposé de participer au Fonds de financement des aides qui sont sur la table aujourd'hui. Nous n'avons jamais eu de réponse, ni positive ni négative, nous n'avons pas eu de réponse du tout. Je pense que peut-être l'intervention que vous avez faite est un premier pas vers nous pour aider à ces financements et si c'est le cas, je vous en remercie, Madame Prigent, et les élus du groupe Pour une Métropole du Bien Commun, merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Henri PONS.- Je voulais remercier très sincèrement Madame Prigent, ainsi que Monsieur Barles, d'avoir été favorables aux décisions que nous avons prises. Je pense qu'elles sont utiles pour tout le monde dans la Métropole.

Je voulais juste vous dire encore un petit mot : j'ai vraiment été pour la première fois depuis 2016, j'attendais cette phrase depuis quasiment 9 ans, que les débats de la mairie de Marseille ne devaient pas sortir du Conseil municipal de Marseille. J'attendais cela depuis quasiment 9 ans car la Métropole va bientôt avoir 9 ans d'existence. Je remercie Monsieur le maire de Marseille d'avoir pris cette initiative et croyez-moi que je ne l'oublierai pas.

Je ne voudrais pas que l'on défasse maintenant le débat du Conseil Départemental sur l'arène de la Métropole, parce que là on ne va plus s'en sortir. Alors je voudrais juste expliquer quelque chose : quand Madame la Présidente et le Département bien sûr ont pris la décision de financer des véhicules électriques, les affaires étaient très claires dès le départ. Le but de la manœuvre, c'était tout simplement d'inciter les gens, par le biais de primes, à acheter des véhicules électriques, tout simplement. Le processus ne s'est pas arrêté depuis 2 ans. Il était convenu d'un budget de départ, et ce budget de départ est arrivé au bout et nous sommes en train d'épuiser la queue de budget des voitures électriques, tout simplement. Notre rôle n'étant pas de continuer dans le temps, mais simplement d'avoir un rôle incitateur sur ce sujet. Je pense que nous avons rempli notre rôle et puis je trouve très sincèrement - le film a appuyé ce que je vais dire - que la volonté de la Métropole actuellement au niveau des transports (je pense qu'il ne faut jamais oublier, je le répète assez souvent quand je prends la parole) que la Métropole Aix-Marseille-Provence n'a que 9 ans. Je le sais, nous le savons tous et Madame la Présidente l'a dit : nous avons quasiment 40 ans de retard dans les transports pour des raisons aussi diverses que variées. Je dis simplement que les efforts qui sont faits actuellement par la Métropole, financièrement, dans un contexte économique et financier tel que celui que nous traversons, que celui que nous allons traverser dans les quelques années qui arrivent, je trouve cela plutôt remarquable. Alors je voulais vous remercier, Madame la Présidente, et puis tous ceux qui bossent autour des transports pour tout ce qui est fait actuellement.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons. Nous allons passer au vote sur le rapport 23. Pas d'opposition ? *(non.)*

Rapport 24, pas d'opposition non plus ? *(non.)*

Rapport 25, pas d'opposition. Il est adopté.

Les rapports 23, 24 et 25 sont adoptés.

Le rapport est adopté.

24. MOB-007-10/10/2024-CM – Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille - Mise en place de dispositifs en faveur du renouvellement de véhicules et d'aides à la mobilité pour les professionnels et associations de la ZFE

Le rapport est adopté.

25. **MOB-008-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement 8 mai 1945, Beaumont, Centre Ancien, Potiers et Défensions ainsi que le stationnement payant sur voirie à Aubagne**

Le rapport est adopté.

26. **MOB-009-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Sausset les Pins au titre de l'éclairage public de la commune**

Monsieur Ginoux pour le rapport 26.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente.

Madame Martine CESARI.- Je voudrais intervenir s'il vous plait.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur quel rapport, Madame ?

Madame Martine CESARI.- Sur celui des voitures électriques.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Boulan.

Monsieur Michel BOULAN.- Même si on est hors Marseille, je pose quand même la question : comment cela fonctionne ? Il y a probablement un fléchage pour des aides pour les familles qui achètent des véhicules, mais je voulais savoir s'il y avait un fléchage sur les types de voitures ou sur l'origine des voitures ?

Si on accentue les 143 Md€ de déficit...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Répondez, Madame Cesari, quand je donne la parole vous pouvez lever le doigt bien haut car parfois je ne vois pas tout le monde. Madame Cesari a demandé la parole. Allez-y, cela évite de passer au vote et d'oublier des débats.

Madame Martine CESARI.- De façon très générique, que ce soit électrique, gasoil, essence ou je ne sais quoi d'autre, je voudrais signaler de gros problèmes pour les petits villages comme le mien, à 22 km d'Aix en Provence, à 50 km de Marseille où il y a beaucoup de ruraux et de gens qui n'ont pas forcément de voiture et qui utilisent les transports en commun, que ce soit de ligne ou scolaire. On a de gros problèmes de bus qui passent avant mais qui partent avant, de bus qui ne viennent pas, de bus qui viennent avec 20 minutes de retard quand il y en a. Je voudrais franchement le souligner, j'ai écrit de nombreuses fois au service mobilité et rien... aucune réponse et surtout aucune amélioration. J'aimerais bien le signaler publiquement devant tout le monde. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr, c'est noté. Madame Pila.

Madame Catherine PILA.- Pour répondre à Monsieur Boulan, la mesure qui est proposée aujourd'hui est à destination des résidents et des professionnels qui sont sur le périmètre de la ZFE. Les résidents, ce sont 314 000 personnes et les professionnels sont quantifiés à peu près à 1/3 de ce nombre à être amenés à fréquenter le périmètre de la ZFE. C'est fait sous conditions de ressources, le barème est proposé dans le tableau annexe qui est sur la délibération et vraiment de façon spécifique aux personnes qui sont sur la ZFE.

Concernant Madame Cesari, on peut peut-être prendre un rendez-vous technique et voir.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, on peut prendre un rendez-vous technique mais je pense que Madame Cesari a été peut-être oubliée sur la liste car on fait souvent des rendez-vous avec des communes qui ont des difficultés. Mais ce n'est pas un souci, on va le faire

spécialement pour Madame Cesari, on va donner des instructions à Monsieur Pons et à Monsieur le DGS, de regarder cela avec une attention particulière.

Sur le rapport 26, avis favorable de la commission.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la commission pour notre belle commune de Sausset-les-Pins.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait.

Des oppositions ? (*Aucune.*) Le rapport 26 est adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (15h00)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports de Finances, Budget, Patrimoine et administration générale, Monsieur Khelfa, du rapport 27 au rapport 41.

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente sur ces rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur ces rapports, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Gruvel sur le rapport 27 au rapport 41.

D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Canicave, sur le ROB.

Monsieur Pena.

Monsieur Gruvel, vous avez la parole sur les rapports 27 à 41. Je fais attention car après, on me fait refaire les délibérations.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Cela va être très rapide. Sur ces rapports, qui se rapportent notamment à des décisions modificatives sur le budget principal, comme nous nous sommes abstenus sur le budget 2024, nous nous abstenons également sur ces rapports. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Si j'ai bien compris, la dernière fois, c'était une abstention positive. Est-ce une abstention également positive ?

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Je ne peux pas répondre. Vous connaissez le ton que j'emploie vis-à-vis de vous, Madame la Présidente, donc vous connaissez ma conclusion.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très respectueux. Donc c'est politique. Merci.
(*Sourires.*)

Rapport 27, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport 27 est adopté.

27. FBPA-001-10/10/2024-CM – Abrogation de l'adoption du compte administratif 2023 - Budgets annexes Crématoriums Métropole

Rapport 27, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport 27 est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

28. FBPA-002-10/10/2024-CM – Rattrapage des amortissements antérieurs - Budget principal

Rapport 28, qui vote contre ? (*Aucun.*)

Abstention (positive) du groupe de Monsieur Gruvel, du rapport 28 au rapport 41.

Madame Sophie CAMARD.- Abstention positive sur le rapport 28.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Aujourd'hui, je suis émue. Je vais en rougir comme mon pull-over. Abstention positive de tout le monde sur le rapport 28.

Pas d'opposition autre, donc c'est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

29. FBPA-003-10/10/2024-CM – Rattrapage des amortissements antérieurs - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Rapport 29 : abstention positive, donc adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

30. FBPA-004-10/10/2024-CM – Dossier retiré

Le rapport 30 est retiré.

31. FBPA-005-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget principal

Rapport 31, abstentions notées. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

32. FBPA-006-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "assainissement"

Rapport 32, abstentions notées. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

33. FBPA-007-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "centre de formation d'apprentis"

Rapport 33, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

34. FBPA-008-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "crématoriums"

Rapport 34, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

35. FBPA-009-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "eau"

Rapport 35, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

36. FBPA-010-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

Rapport 36, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

37. FBPA-011-10/10/2024-CM – - Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"

Rapport 37, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

38. FBPA-012-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Rapport 38, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

39. FBPA-013-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "ports de plaisance"

Rapport 39, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

40. FBPA-014-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "transports"

Monsieur Marc PENA.- Je voudrais intervenir sur le rapport 40.

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai demandé tout à l'heure, vous avez raté, cela fait 3 fois que je demande « Qui prend la parole. » Votre abstention est positive, mais même si ce n'était pas le cas, s'il vous plaît soyez un tout petit peu concentré.

Madame Meilhac veut intervenir sur le rapport 40. Allez-y.

Madame Anne MEILHAC.- Madame la Présidente, chers collègues, soyons très concentrés, c'est un sujet important. Dans ce rapport 40, il nous est proposé de voter une augmentation de crédit affecté au budget transports et ce budget transports, nous le savons, grandit doucement et comme les orateurs précédents, nous nous en réjouissons évidemment, mais il peine à s'équilibrer, et cela c'est un souci pour nous tous que nous devons adresser ensemble. 3 ans après le lancement du plan Marseille en Grand, la question du financement se pose encore et aujourd'hui, nous venons apporter une analyse et une question positive en 3 minutes. Tout d'abord, la situation de l'offre de transport dans notre Métropole se développe et Madame Cesari, je vous remercie pour votre témoignage parce que chez vous, comme chez nous et comme dans d'autres territoires de cette Métropole...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Restez positive, Madame Meilhac.

Madame Anne MEILHAC.- ...vous allez voir que nous allons y arriver. Toutefois, on ne peut quand même pas faire abstraction du fait qu'il pleuvait dans les bus, dans le métro, que les bus ne circulent pas le soir, ni le dimanche, ne s'arrêtent pas le matin car ils sont pleins et que nos enfants arrivent en retard au collège, que les trajets pour aller du 8^{ème} au 9^{ème} arrondissement Monsieur Royer-Perreaut prennent une heure pour faire 6 kilomètres parce qu'il faut changer 2 fois de bus et il est donc très difficile d'aller au lycée Jean Perrin, etc. C'est très difficile aussi d'y aller avec le Boulevard Urbain Sud parce qu'il est bouché en direction sortante...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ah bon !

Madame Anne MEILHAC.- Tous les jours, Madame la Présidente, je vous emmènerai si vous voulez.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas de doute, c'est une galère, Madame Meilhac.

Madame Anne MEILHAC.- Les habitants ne comprennent pas pourquoi en plus, la refonte du réseau de bus promise pour 2025 a été *peu* ou *prou* abandonnée, ou en tout cas serait livrée en petits morceaux et on ne sait pas très bien tout à fait quand. Les habitants ne comprennent pas mais vous et nous, nous savons pourquoi, parce que cette réforme du réseau de bus en 2025 est impossible à moyens constants ou faiblement augmentée. Le plan de développement du transport 2020-2030 voté dans cet hémicycle en décembre 2021, n'est pas financé, ni en investissement, ni en fonctionnement et Monsieur Serrus nous l'a souvent dit, mais la situation est encore celle-là. Et quand nous investissons dans les transports, ce qui est en train de se faire, cela s'amplifie peu à peu, la dette se creuse.

En investissement, quand on a eu Marseille en Grand, c'est vrai que le milliard d'euros pour les transports nous a mis des paillettes dans les yeux. Cela faisait longtemps qu'on attendait cela et c'était absolument nécessaire. Tout ce que vous avez remonté dans la vidéo, c'est très bien et il faut le faire. Mais ce milliard d'euros, c'est vraiment parce qu'on était devenu fatalistes et on avait abandonné tout espoir dans cette Métropole. En fait, c'est juste 2 fois et demie moins que ce qu'investit la Métropole de Lyon dans le même temps et c'est 42 fois moins que ce qui est investi dans Grand Paris Express, entendez-bien : 42 Md€ dans le même temps. Alors en investissement, comme en fonctionnement, il faudra doubler nos budgets pour un réseau performant.

Madame la Présidente, nous sommes tous ensemble pris dans cet étai entre besoins et moyens, et nous devons donc trouver de nouveaux financements. C'est absolument nécessaire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- La ville va financer.

Madame Anne MEILHAC.- Or, les planètes s'alignent, Madame. Vous savez comme moi que ce n'est absolument pas de la compétence de la ville et je voudrais que l'on reste vraiment sérieux sur ce sujet. Grâce aux commissions de travail que nous avons eues ensemble en 2022, 2023 et encore cette année, nous savons que la solution pertinente, c'est la réhausse du versement mobilité et il se trouve que vous l'avez, Madame Vassal, écrit dans le Monde il y a pile un an, au côté de 5 autres présidents de Métropole, tous de bords différents. Pourquoi ? Parce qu'un consensus est né là-dessus et les transports qui ne sont ni de gauche, ni de droite comme chacun sait, la preuve, elle nous vient aujourd'hui du ministre Durovray qui dit, dans le journal, qu'il étudie le déplafonnement du versement mobilité, ainsi que le versement mobilité additionnel, je vous passe les détails techniques. Ce ministre, bien au fait de la réalité des transports puisqu'il est administrateur d'Ile de France Mobilité, il faut le solliciter et le soutenir. Ce ministre, qui appartient à votre famille politique, ouvre un dialogue renouvelé. Ce financement amélioré des transports, il faut l'obtenir dans le projet de loi de finances 2025 et pour cela, il faut exprimer l'entièreté des besoins de notre Métropole, ceux de Marseille et ceux de votre commune, Madame Cesari.

Maintenant c'est ce mois-ci en fait que c'est en débat à l'Assemblée nationale et l'équité territoriale à laquelle la deuxième ville de France a droit, avec toute sa Métropole, il faut la réclamer avec force. Maintenant nous avons un ministre qui a l'air d'être enfin ouvert à la question. C'est pour cela, Madame la Présidente, que je me suis permise, en introduction, de ramener sur le devant de la scène la refonte du réseau de bus que nous attendons, telle que vos services l'avaient concoctée il y a 2 ans. C'est pour cela que nous ramenons sur le devant de la scène la nécessité d'une 3^{ème} ligne de métro et même d'une 4^{ème} ligne de métro, parce que nous ne sommes pas plus bêtes que les Lyonnais après tout.

En conclusion, une question : allez-vous, Madame la Présidente, soutenir Monsieur le ministre Durovray pour obtenir du Parlement le déplafonnement du versement mobilité dans

le projet de loi de finances 2025 ? Nous nous abstenons sur ce rapport dans l'attente d'éclaircissements sur le financement du plan de mobilité métropolitain 2020-2030 ? Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je cherche la positivité, mais je suis certaine que je vais la trouver. Madame Pila, si vous voulez bien répondre à Madame Meilhac. Je n'ai pas trouvé, mais on a peut-être une notion relative différente de la positivité. Je respecte votre vision, Madame Meilhac. Allez-y, Madame Pila.

Madame Catherine PILA.- Madame Meilhac, vous nous interpellez sur la refonte du réseau Bus. Vous aviez un maître-mot et ce maître-mot, c'était la concertation. Vous vouliez concerter. Vous vouliez solliciter le plus d'habitants possibles pour bâtir un programme, pour bâtir des projets.

En 2022, nous avons lancé une concertation qui n'était pas obligatoire mais pourtant nous l'avons fait et nous avons demandé aux Marseillais, ce qu'ils pensaient du réseau de bus actuel et ce qu'ils attendaient d'un futur réseau. Nous avons eu un nombre de participants record, inespéré et qu'est-il sorti de cette concertation ? 84 % des personnes qui se sont manifestées, souhaitent que le réseau change et évolue, mais 30 % des personnes ne souhaitent pas être impactées par ce changement. Du coup, qu'avons-nous fait, Madame Meilhac ? On a fait ce que vous auriez dû faire quand vous et les vôtres parliez de concertation. Écouter, écouter. Nous avons donc écouté les 30 % qui nous ont dit qu'ils ne voulaient rien voir changer ou rien voir changer dans l'immédiat et on s'est adapté à cela. On a anticipé notre calendrier : dès le 1^{er} juin, nous avons proposé 19 lignes qui aillent jusqu'à une heure du matin, cela vous amuse mais c'est la réalité. Vous les empruntez ces lignes ? Vous êtes amateur de transports en commun, vous nous le dites.

Nous avons proposé 19 lignes jusqu'à une heure du matin. Nous avons proposé un service de navette à la demande qui permette aux personnes qui habitent sur la colline de Notre-Dame de la Garde de pouvoir sortir et rentrer chez elles en évitant de le faire forcément à pied. Cette ligne-là regroupe 5 lignes. C'est quelque chose qui est perfectible et quelque chose que l'on veut multiplier sur d'autres territoires de la ville. Le 5 septembre, nous avons lancé pour la première fois à Marseille le Noctabus, une ligne de nuit qui permette de partir du Vieux Port, de desservir les pôles universitaires, Luminy d'un côté, Saint-Jérôme et Château-Gombert de l'autre, avec 175 arrêts desservis jusqu'à 04h30 du matin. Au 1^{er} janvier 2025, de grandes modifications seront également apportées, que nous avons présentées à la presse et j'ai un regret, Madame la Présidente, je ne vous l'ai pas dit, j'aurais dû et je m'en excuse : nous avons sollicité les différentes mairies de secteur dès le mois de mai pour trouver des créneaux et proposer aux maires de secteur et à leurs adjoints la présentation du nouveau réseau bus. Alors, on ne nous répond pas, j'en ai les preuves, les rendez-vous sont annulés.

(Madame Pila indique qu'une annulation de rendez-vous a été faite de leur part le matin pour l'après-midi.)

On m'interpelle sur le réseau bus, donc je réponds. Madame la Présidente, ce serait peut-être plus facile si les maires de secteur acceptaient de nous rencontrer et de voir tout ce que nous proposons dans la refonte du réseau de bus.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Restons positifs !

Madame Catherine PILA.- Nous avançons, je vous l'ai dit, il n'y aurait pas d'intervention comme celle que vient de faire Madame Meilhac. Nous avons un objectif : c'est 50 % de voyageurs en plus dans les transports en 2030 et nous, Madame la Présidente, nous nous donnons les moyens pour y arriver.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci.

Sur les transports, Monsieur Khelfa a des éléments de réponse, sur le reste on vous répondra tout à l'heure. Un peu de patience s'il vous plaît car nous sommes dans la positivité

absolue. Continuons dans ce sens. Monsieur Khelfa, donnez-nous les montants qui ont été prévus et qui ont évolué depuis 2017 de manière importante sur la partie transport.

Monsieur Didier KHELFA.- Rappelons juste que la délibération que nous avons à voter est une décision modificative du budget annexe transport. Cette décision modificative, il n'y a pratiquement pas d'impact budgétaire puisque vous l'avez vu, on augmente le fonctionnement de 5 M€ et on ne touche pas à l'investissement.

En revanche, on a mutualisé, effectivement, et Anne Meilhac a participé à un bon nombre de nos commissions, notamment sur un groupe de travail spécifique aux transports. On a évoqué principalement le financement de ce budget parce que nos dépenses augmentent de manière très rapide, plus vite que nos recettes, qu'il n'y a pas 36 000 leviers pour pouvoir financer ce budget. Jusqu'à présent, nous avons et nous avons toujours affiché la mobilité comme une de nos politiques prioritaires. C'est ce que nous allons réaffirmer notamment à travers le budget 2025 où je vous rappelle la trajectoire dans le cadre du pacte que nous avons voté tous ensemble, où on avait envisagé une participation du budget principal vers le budget annexe Transport de 135 M€ dès l'année 2025. Or, nous allons devoir aller plus rapidement, plus vite et nous allons devoir augmenter cette participation du budget principal vers le budget annexe transport et l'augmenter à 155 M€ dès 2025, donc nous réaffirmons notre priorité et là, je rejoins Madame Meilhac sur la nécessité de travailler sur ce versement mobilité. Il n'y a pas 36 leviers, si on veut augmenter nos recettes, c'est soit la tarification, soit la dégradation du service, parce que dans tous les cas et là enfin moi je le vois du côté financier, l'offre de service augmente, en tout cas cela nous coûte de plus en plus cher, les dépenses augmentent plus vite que les recettes, il n'y a pas 36 moyens, il faut que l'on continue le combat que vous avez déjà porté d'aller solliciter le dé plafonnement du versement transport. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 40, Madame Camard, votre groupe s'abstient ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, abstention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

Rapport 40, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

41. FBPA-015-10/10/2024-CM – Approbation de la répartition 2024 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Rapport 41, abstentions notées, le rapport est adopté.

Monsieur Péna ? Sur quel rapport voulez-vous intervenir ? Merci de faire court.

Monsieur Marc PENA.- Je suis toujours court, vous le savez.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, non.

Monsieur Marc PENA.- Si. A l'Assemblée, on me trouve court.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais l'Assemblée, ce n'est pas ici.

Monsieur Marc PENA.- Non, ce n'est pas ici effectivement, mais justement c'est ce que je voulais dire. Je me suis cru à l'Assemblée lorsque j'ai écouté les analyses sondagières de Madame Pila. Pour Madame Pila, quand on représente 30 % d'une population et que de notre côté on a 78 %, ces 30 % doivent avoir une attention particulière. Je suis pour le droit des

minorités, mais jusqu'à un certain point. Je voudrais vous dire par là, Madame Pila, que vous ne m'avez pas dépaycé, j'étais à nouveau à l'Assemblée nationale...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il est vrai qu'à l'Assemblée nationale, vous représentez aussi 30 %.

Monsieur Marc PENA.- ...Non, non. À l'Assemblée nationale, la minorité devient majorité. Je viens de comprendre le raisonnement politique de la droite. Merci, Madame Pila.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pena, à l'Assemblée effectivement, vous aussi vous ne représentez que 30 % et que vous êtes fantastique, car avec 30 %, vous dites avoir gagné. Vous m'expliquerez, mais en tête-à-tête, Monsieur Pena.

Sur le rapport 41, qui s'abstient ? Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

42. FBPA-016-10/10/2024-CM – La Métropole des transitions - Rapport Annuel de Développement durable portant sur l'année 2023

En l'absence de Madame Ventron, je présente le rapport 42.

Monsieur Guérin souhaite intervenir sur le rapport 42. Je lui laisse la parole.

Monsieur Yannick GUERIN.- Madame la Présidente, chers collègues, chers collègues élus marseillais, chers collègues du reste du monde, ce rapport me donne l'opportunité de saluer, au nom du groupe écologie centriste et métropolitain, l'action exemplaire de la Métropole dans l'adaptation au changement climatique, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques publiques et pourtant, cela n'est pas une chose évidente, vous en conviendrez, dans un contexte budgétaire réglementaire, environnemental difficile et contraint. Aussi, notre groupe se félicite de la poursuite et même de l'intensification des efforts de notre Métropole en faveur du développement durable dans toutes ses dimensions, d'autant plus que ses efforts sont loin d'être simples. La Métropole, mais aussi nos communes sont en première ligne pour relever le défi de la transition écologique et être en première ligne, cela ne signifie pas devoir agir seul, ce qui serait déjà extrêmement compliqué dans une situation normale, deviendrait impossible, sans aide, dans le contexte actuel. C'est pourquoi l'État doit respecter ses engagements et accompagner notre territoire pour parvenir à cette transformation écologique, économique et sociale. Notre feuille de route métropolitaine, et ce rapport annuel le démontre, est ambitieuse, clairement orientée vers la préservation des atouts de notre territoire. Elle vise à nous doter des moyens pour faire face aux nombreux défis en termes de développement durable, de mobilité, de mobilité... excusez-moi c'est le maire de Velaux qui bugge quand il parle de mobilité. Il y a aussi des problèmes de mobilité sur le reste du territoire et on est très attentifs, nous aussi les maires, pour que cela s'améliore. C'est bien que cela marche à Marseille, mais on a beaucoup d'attente, nous aussi. En tout cas, je suis désolé, vous parlez de 30 % mais en termes de prises de parole, je pense qu'on est bien en deçà et je vous remercie de me laisser terminer.

Notre feuille de route métropolitaine, ce rapport annuel le démontre, clairement orienté vers la préservation des atouts de notre territoire, elle vise à nous doter des moyens pour faire face aux nombreux défis...

(Altercation verbale de M. Roux - protestation du groupe Pour une Métropole du Bien Commun)

Je vais peut-être terminer si vous le voulez bien, il n'y avait rien de méchant dans mon texte, je vous assure, mais j'ai bien compris, je voudrais juste terminer mon intervention, s'il vous plaît. Ce n'est pas sympa, cela fait deux fois que je prends la parole dans cet hémicycle, je voudrais juste terminer, merci beaucoup.

C'est tout l'enjeu de notre action pour construire une Métropole, des transitions engagées dans l'exemplarité à l'horizon 2030. Dans ce combat pour la défense de notre environnement, de nos paysages, de notre art de vie, nous pouvons compter sur l'engagement et le soutien des Provençaux, de tous les Provençaux. Sur cette question d'ailleurs, avec ma casquette départementale, je peux témoigner de la richesse des contributions dans le cadre des États généraux de Provence que nous avons lancés. Si nous sommes soutenus par nos administrés, nous devons tout autant l'être par l'État, tant financièrement avec le versement des aides promises, qu'au niveau législatif et normatif, en supprimant notamment l'accumulation des normes, souvent contradictoires, qui dissuadent et découragent plus qu'elles n'encouragent et ne favorisent l'efficacité.

Chers collègues, l'année 2023 a été considérée comme la plus chaude du 21^{ème} siècle et 2024 a battu de tristes records. Il n'est donc plus l'heure des doutes, mais bien celle des actions concrètes. Ce rapport annuel du développement durable est la démonstration que notre Métropole agit pour la préservation non seulement de la qualité de vie, mais également de nos espaces naturels exceptionnels. Notre groupe souscrit aux priorités impulsées par la Présidente en matière de souveraineté alimentaire, énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air, de la protection de la biodiversité de notre nature, de durabilité, du développement économique, du logement ou encore de la décarbonation des mobilités. Nous savons que notre Métropole continuera, même si c'est très compliqué sur sa lancée positive et prometteuse dans l'intérêt de tout son territoire et de tous ses habitants. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Guérin. Sur ce rapport, je vous demande d'en prendre acte. Merci beaucoup pour ces éléments.

Avis favorable de la commission. Nous prenons acte du rapport 42.

Le Conseil prend acte.

43. FBPA-001-10/10/2024-CM – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Nous passons maintenant aux éléments financiers, du rapport 43 au rapport 62.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci.

Je vais essayer de poser les bases d'un débat d'orientations budgétaires. Vous avez tous été destinataires du rapport que vous avez lu, que nous avons débattu en Commission finances qui a fait l'objet de nombreuses interventions.

Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte international et national est plus qu'instable et qu'il y a beaucoup d'inconnues, mais au-delà des inconnues, on a surtout une certitude, la certitude que les collectivités locales et les EPCI vont devoir contribuer à la réduction du déficit public. Le ministre chargé des collectivités locales et du budget a présenté le 8 octobre dernier au comité des finances locales son plan qui n'est pas sans impact sur notre budget à venir.

Son objectif, faire 5 Md€ d'économies, notamment donc en mettant en place une ponction sur les recettes des 450 plus grosses collectivités locales EPCI plafonnées à hauteur de 2 %. Son intention, en tout cas, n'est pas de toucher à la dotation globale de fonctionnement, mais il met en place, il propose un mécanisme de précaution qui est censé venir en aide aux collectivités qui rencontrent, elles, de grosses difficultés. On peut en sourire. J'entends mon collègue Jean-David qui fait des commentaires mais effectivement, voilà en tout cas comme il est présenté. Cette mise en réserve de 3 Md€ serait ponctionnée sur nos collectivités et il y

aurait un impact, cela a été évoqué tout à l'heure par Monsieur le maire de Marseille, Benoît Payan, sur notre Métropole de près de 22 M€ pour pouvoir alimenter ce mécanisme de précaution.

Au-delà de ce qui nous serait prélevé, il y a aussi la volonté à travers ce qui a été présenté par le ministre du Budget, de donner un coup de frein sur la fiscalité et notamment sur la dynamique de la TVA, avec notamment les recettes de TVA qui seraient gelées avec un objectif pour le gouvernement de faire 1,2 Md€ d'économies, sachant que, et je le rappelle, ce mécanisme avait été mis en place pour compenser la disparition de la taxe d'habitation et de la CVAE et on s'aperçoit que ce mécanisme de compensation finalement, tend à être remis en cause. Coût pour la Métropole de ce dispositif estimé à 12 M€.

Il y a également aussi la volonté, à travers ce plan, de faire des économies sur le fonds de compensation de la TVA et notamment avec la recherche, ce sont 800 M€, avec notamment la diminution de ce qui est remboursé aux collectivités. Vous connaissez le mécanisme : on vous rembourse la TVA que vous avez fait sur vos investissements et on vous rembourse le montant de la TVA, moins un petit point qui sert à cela et ils veulent encore réduire de 2 points. Il y a également la volonté, à travers ce plan, de réduire le Fonds vert. Là aussi sur un certain nombre de dossiers qui sont les nôtres, cela risque d'être impactant, sans compter et on l'a évoqué en Commission finances dernièrement, la hausse des cotisations retraite dont nous allons avoir à faire face pour pouvoir compenser le déficit du régime retraite de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Forts de tout cela, la certitude que nous avons, c'est qu'il va falloir contribuer au déficit public. Il y a un danger pour notre budget. Il y a une forte crainte pour nos collectivités et nos établissements publics d'opérations intercommunales et puis le gros danger, c'est un frein sur nos investissements. Cela dit, nous avons construit ou en tout cas nous sommes dans la construction d'un budget 2025 fidèle à vos engagements et notamment à la trajectoire qui avait été définie dans le pacte financier et fiscal. Je le rappelle, nous souhaitons et nous avons voté une trajectoire qui soit soutenable, une trajectoire qui montre un projet ambitieux et là-dessus, tout à l'heure je parlais de coups de frein sur les investissements, nous construisons un budget 2025 avec toujours l'engagement que vous avez pris de 400 M€ de crédits d'équipement sur le budget principal et 300 M€ sur le budget annexe transport pour montrer la volonté qui est la nôtre de pouvoir aller de l'avant.

Bien sûr, ce pacte a mis en place aussi la volonté de continuer à réaffirmer notre volonté et notre solidarité financière envers les communes et je ne citerai que la dotation de solidarité communautaire, la DSC, puisque je rappelle : nous nous étions engagés sur une augmentation sur 3 ans. Nous arrivons sur la 3^{ème} année. Vos engagements seront tenus puisque cette année, sur le budget 2025, nous comptons inscrire 66 M€ de DSC.

Bien sûr, à travers ce budget, la volonté c'est de respecter aussi tous les ratios cibles que nous avons définis dans le pacte. Ils seront tenus au regard des trajectoires et des atterrissages que nous faisons du budget 2024. Il y a d'autres contraintes, tout à l'heure, je parlais de la certitude, il va falloir que l'on participe au renflouement des caisses de l'État, mais il y a aussi d'autres contraintes qui sont identifiées, cela a été évoqué tout à l'heure, c'est la sortie progressive du FPIC. On perd encore des sommes conséquentes sur l'année prochaine. Sur la partie de mémoire, 25 M€ aux communes, il n'y en aura plus que 19 et des poussières et une vingtaine de millions d'euros versés pour la Métropole, il n'y en aura plus que 16. On continue la dégressivité jusqu'à sortir de ce dispositif définitivement en 2027.

Bien sûr, cela a été évoqué juste sur les débats précédents, c'est l'attention sur le budget annexe transport. Nous sommes sur un budget qui se tend de plus en plus effectivement et d'où la nécessité d'anticiper sur la trajectoire la participation d'équilibre et de l'augmenter de manière conséquente et de la passer de 128 M€ à 155 M€, sans passer par la case 135. Nous avons fourni une lettre de cadrage avec le Directeur Général des Services aux différentes directions où bien évidemment, on rappelle que la maîtrise de gestion est un effort que l'on poursuit dans cette Métropole et que nous voulons sur les charges de gestion courante, l'inflation moins 0,5 % et sur le 0.12, donc la masse salariale, que la maîtrise soit contenue à moins de

1,5 %. Je rappelle que depuis 2020, juste pour information, la hausse moyenne sur le 0-12 était de 0,4 %. Bien sûr, notre budget 2025 va bénéficier des mesures prises précédemment et notamment de l'autonomisation financière du budget déchets qui ne fait plus appel à des subventions d'équilibre et c'est donc quelque chose qui nous permet d'avancer sereinement.

Sur les contraintes et incertitudes 2025, bien sûr que nous avons identifié un ralentissement de la dynamique fiscale et de ses dotations, une accélération puisque cela fait partie de vos priorités, de la politique de mobilité avec une extension de l'offre et des coûts donc qui sont inhérents.

Je ne reviendrai pas sur la tension du budget transport puisqu'on l'a évoqué précédemment, si ce n'est de réaffirmer que cela reste notre politique prioritaire et qu'aujourd'hui, notre seul levier, en l'absence d'augmentation du versement mobilité, c'est vraiment de faire encore des efforts de gestion.

Bien sûr que l'on aura un débat indispensable à venir sur le financement de ce budget annexe, bien évidemment, mais cela a été dit précédemment.

Notre souhait également, en tout cas ce n'est pas un souhait, c'est une réalité, c'est de poursuivre la stabilisation de la dette. Juste pour faire très court sur la dette, l'atterrissage prévisionnel de l'encours de dette 2024, l'encours de dette global qui est en 2023 au 31 décembre de 3 milliards 72 millions, devrait baisser de 2 à 4 %, donc tous budgets confondus, l'encours de dette devrait baisser entre 2 et 4 % pour passer, dans l'hypothèse la plus optimiste, en dessous des 3 Md€. Tous les budgets se désendettent, sauf le budget transport - qui continue à augmenter sa dette et pour cause – et le budget opération d'aménagement, mais cela est quelque chose de classique, on a l'habitude, on fait de l'avance pour ensuite encaisser des recettes.

Sur le budget principal, rappelons que ce désendettement serait de l'ordre de 7 à 10 %, c'est à dire que l'encours de dette à fin 2023 sur le budget principal était à 1,986 Md€. Il devrait passer entre 1,7 et 1,8 Md€. Vous voyez que l'on continue les efforts qui sont les nôtres malgré le contexte incertain, malgré notre participation au redressement des comptes publics et malgré votre ambition de continuer à investir sur notre territoire métropolitain.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa.

Demandes de prises de parole : Monsieur Canicave, Monsieur Koubi-Flotte, Monsieur Isnard, Monsieur Grubel.

Monsieur Canicave.

Monsieur Joël CANICAVE.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, on entame donc comme chaque année à la même époque, un nouveau cycle budgétaire, le ROB aujourd'hui, le budget dans 2 mois et puis au printemps 2026, on verra tout ce que cela a donné, avec le compte administratif 2025. C'est un cycle habituel et pour rester dans la tonalité positive que l'on a annoncée tout à l'heure, je vais commencer par réellement et sincèrement adresser de vraies félicitations, notamment à Didier Khelfa, puisqu'il était écrit et on avait tous décidé ensemble d'élaborer un pacte financier et fiscal. On a fait des réunions, on s'est tous rencontrés et on a élaboré et voté un pacte financier fiscal. L'annonce dans ce ROB que ce pacte financier et fiscal va être respecté est quelque chose que j'apprécie particulièrement, je tenais à vous le dire, dans toutes ses dimensions et j'ai presque envie de vous dire, cela devrait être un modèle pour d'autres sujets. La façon dont Didier Khelfa a travaillé, je crois qu'il faudrait qu'on la reproduise, que ce soit pour les transports, pour les déchets. En se réunissant tous, si on décide ensemble d'une trajectoire, je crois qu'on est capable de faire des choses extraordinaires. Alors cela ne veut pas dire que le ROB est extraordinaire parce que et cela a été bien expliqué par Didier Khelfa, le maire de Marseille l'a dit aussi tout à l'heure, on est dans des situations extrêmement mouvantes, donc une fois que j'ai dit que cela allait très bien, je vais confirmer ce que tout le monde dit et ce qu'a notamment dit le maire de Marseille tout à l'heure :

on est devant une situation qui est complètement anormale. Didier vient de vous dire que la Métropole est en train de se désendetter, donc la Métropole va être punie de 21 M€ ! La ville de Marseille c'est la même chose, cela fait 4 ans que l'on se désendette, on a contribué au désendettement de l'État de l'ordre de 300 M€, ce n'est rien par rapport aux 3 Md€ mais quand même, on va être puni de 30 M€. Il y a une hérésie, quelque chose qui ne marche pas. L'Association des Maires de France est en train de dire que 70 % des investissements de la France sont faits par les collectivités territoriales, et on est en train de baisser le budget des collectivités territoriales de façon plus que drastique, enfin on ne va pas pouvoir investir autant si c'est réellement ce qui nous attend. Vous savez que dans notre groupe, nous n'avons pas forcément d'atomes crochus avec le gouvernement en place. Je pense que chez vous, il y a des gens qui les connaissent, qui peuvent leur parler, qui peuvent leur dire attention, fausse route sur cette affaire, ce ne sont pas les collectivités territoriales qui doivent payer. On est tous des maires, c'est nous qui rendons le dernier service de proximité, le dernier service public, nous sommes les derniers remparts de la République qui va bien mal en ce moment. Je crois donc qu'il faut impérativement que vous nous aidiez et vous êtes peut-être mieux placés que nous pour le faire, pour que ces projets un peu mortifères pour l'ensemble de nos collectivités disparaissent.

Didier Khelfa l'a dit également, on perd le FPIC, cela paraît très technique, mais chaque année, depuis l'an dernier et encore l'an prochain, et encore l'année suivante, on va perdre des millions d'euros, la Métropole comme les communes. Je crois, et je ne désespère jamais, que le bon sens l'emporte. On a souvent dit ensemble, il faut défendre ces dossiers-là ensemble, il y a un dossier sur lequel il faut impérativement que l'on agisse tous ensemble, c'est celui où les critères du PFIC ne sont pas justes. La politique de la ville n'est pas dans les critères du FPIC. Or, la politique de la ville, les quartiers politiques de la ville représentent 7 % sur le territoire national, elle est de 15 % dans notre Métropole. Si ce simple critère rentrait dans la solidarité, on serait encore effectivement bénéficiaires du FPIC et pas contribuables. Je pense que là encore, c'est quelque chose qu'on peut porter ensemble. C'est à vous de le porter puisque le FPIC ce sont les métropoles, mais on est vraiment à votre disposition pour le faire avec vous.

Si vous continuez, si vous avez encore envie, effectivement il faut aller interroger le gouvernement et leur dire : « Écoutez, la solidarité, c'est important, le FPIC était un élément de la solidarité et je crois qu'il faut le maintenir parce que sinon ce n'est pas normal là-aussi. » Quelqu'un a dit l'autre jour en commission, mais on s'en est expliqué, que si le FPIC baissait, c'était certainement que cela voulait dire que la Métropole, dans son ensemble, était plus riche. Je veux bien, ce n'est juste pas totalement vrai, puisque si on bénéficiait du FPIC, c'est parce que la dérogation liée au SAN fait que pendant certaines années, cela nous a un peu protégés. Elle tombe maintenant et du coup on n'est plus contribuable, donc on n'est pas forcément devenu plus riches et très honnêtement, même si on était devenu plus riches, tout le monde le sait, il n'y a pas une égalité territoriale de richesse, que ce soit à Miramas ou dans les quartiers nord de Marseille, on ne peut pas dire que les gens deviennent plus riches. Donc je crois et là aussi c'est encore un remerciement, la DSC mise en place par la Métropole, c'est quelque chose qui a du sens, qui va commencer à compenser ce qu'on perd avec le FPIC et je remercie Didier Khelfa de nous annoncer que ce sera respecté et c'est très bien.

J'en terminerai pour vous dire que l'on a beaucoup parlé du budget transport, cela fait partie des inquiétudes que nous avons tous là aussi, non pas sur sa partie investissement dont on sent bien que la volonté est de continuer à investir, mais sur sa partie fonctionnement. Anne Meilhac l'a dit tout à l'heure : les recettes des transports ne sont pas à la hauteur des dépenses. Beaucoup de personnels sont nécessaires et il faut impérativement, et je pense que dans le prochain pacte financier et fiscal de cette Métropole, il faudra intégrer une trajectoire pour le budget de fonctionnement des transports, c'est important. On a parlé du versement mobilité, là aussi le maire l'a dit tout à l'heure, je le confirme : si vous souhaitez que l'on se mette tous pour aller demander à qui de droit que le versement mobilité évolue, je crois qu'il faut qu'on le fasse ensemble, c'est une nécessité. Alors peut-être avons-nous été maladroits au départ en disant que nous étions à 1 % et que nous voulions 2 % comme Paris, peut-être faut-il faire

l'inverse de ce qui se fait pour le FPIC, on a une descente progressive, on va peut-être proposer une montée progressive. On n'a pas besoin forcément de passer de 1 à 2 du premier coup, si on a une trajectoire là-aussi sur quelques années, cela nous permettra d'avoir des budgets de transport équilibrés.

Voilà, il y a bien d'autres choses dans ce ROB que peut-être d'autres souligneront, en tout cas pour notre groupe, nous prenons acte qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur Isnard, puis Monsieur Gruvel et Monsieur Koubi-Flotte.

Monsieur Nicolas ISNARD.- Je veux bien commencer, d'autant que mon intervention va être relativement brève. Je voulais dire tout simplement publiquement ce que j'ai dit à notre ami Didier Khelfa tout à l'heure en aparté, parce que je crois qu'il est utile de se dire les choses aussi bien désagréables qu'agréables. En l'occurrence, aujourd'hui c'est plutôt agréable. Je voulais exprimer qu'à titre personnel, je ne pense pas être le seul à porter cette voix, je suis très satisfait, Monsieur le Vice-président, de ce débat d'orientations budgétaires. D'abord du document, je le trouve très fluide, très transparent et il donne une belle vision des finances de la Métropole. Et sur le fond, vous le savez les uns et les autres, enfin quelques-uns en tout cas, j'ai toujours défendu des principes de gestion qui me semblaient porteurs d'espérance pour cette Métropole et aujourd'hui, je les retrouve dans le budget qui se dessine. D'abord, dans le budget qui se dessine, il me semble qu'il y a quelque chose d'important, c'est que nos charges de fonctionnement sont maîtrisées et notamment les charges de personnel. Et des charges de fonctionnement maîtrisées, comme par hasard, ça donne des marges d'investissement. Cet investissement, nous allons pouvoir notamment le retrouver d'abord sur le maintien des AC. Pour la première fois, les AC ne sont pas un débat et ça fait du bien parce qu'elles sont indispensables à nos communes et que pour une fois, on n'en parle pas sur le thème «on va les garder, pas les garder, les baisser ou autre » ça fait plaisir. Mais en plus, à ces AC, on peut rajouter une DSC et on peut rajouter une DSC conséquente et c'est un maire satisfait de sa DSC qui s'exprime.

Dans les zones d'ombre qui sont les nôtres, pour établir nos budgets municipaux, je pense que le montant des DSC que nous allons toucher va beaucoup nous aider et va peut-être nous aider à maintenir des investissements et ça, c'est important pour notre territoire. Nous maîtrisons nos charges de fonctionnement, ce qui nous permet de dégager des marges et donc de verser des DSC conséquentes aux communes. Et le tout, dernier point de satisfaction, sans toucher à l'impôt. Et vous savez que sur ce sujet, j'ai déjà pu le dire ici, je fais partie de ceux qui sont très engagés, je pense que nos concitoyens sont suffisamment sollicités pour ne pas en rajouter. Ils ne le seront pas cette année et on arrive donc à un budget qui me semble très équilibré, très satisfaisant et porteur d'espérance. Je voulais le dire et je voulais notamment le dire à notre Vice-président, Didier Khelfa, qui n'a pas été le seul, bien évidemment, à travailler sur ce budget.

Mon cher Didier, j'ai retrouvé dans ce budget, les budgets que tu portais lorsque tu étais le Vice-président du territoire du pays salonais en charge des finances. Merci de continuer l'œuvre que tu avais engagée dans notre territoire à une échelle beaucoup plus importante qui est celle de la Métropole avec, j'en suis sûr, des orientations budgétaires nouvelles et affirmées comme celles que nous allons trouver dans ce budget. Cette œuvre peut raisonnablement trouver des motifs d'espérance. Merci à tous.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Vigouroux, maire de Miramas.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- Pardon, oui, j'entendais notre maire, je me suis réveillé. Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est quand même un moment assez extraordinaire. Didier nous a fait un rapport dans lequel il exprime une volonté assez étonnante pour une Métropole comme la nôtre, d'un budget et d'un ROB qui est somme toute positif, dans

le même moment où on attend des mesures qui elles ne le sont point. Je rajoute, comme mon éminent collègue de Salon-de-Provence, que nous sommes très heureux de ne pas avoir à parler des AC. Très bien, mais n'oubliez jamais que ces AC ne sont pas marquées du sceau de l'inflation et que nous avons perdu depuis 2015, un montant très conséquent des AC dans notre budget.

Deuxièmement, il y a la mise en place d'une DSC et je trouve que c'est une bonne chose. Je le dis à la Présidente parce que c'est un acte politique, d'avoir maintenu cet accord ensemble, tous ensemble, et d'avoir trouvé l'équilibre qui nous permet aujourd'hui d'aider des communes en difficulté, mais d'aider aussi la capitale de notre Métropole. Moi, je m'en réjouis. Je donne simplement 2 arguments pour monter à Paris puisqu'il s'agit de cela. D'abord probablement, je sais qu'on n'est pas toujours d'accord sur la question des impôts, mais je rappelle que d'augmenter le déplafonnement du versement en transport ou versement mobilité, c'est un impôt qui s'appliquera sur les entreprises. Mais comme j'entends à Paris qu'on s'intéresse beaucoup aux grandes entreprises pour aussi équilibrer le budget de l'État, il n'y a pas de raison que nous ne le fassions pas, il faudra encore l'expliquer aux représentants des entreprises de notre territoire qui sont souvent arc-boutés contre ça.

Sans augmentation du versement mobilité, je rejoins notre collègue, on aura énormément de mal à financer l'énorme programme qui est devant nous, parce que notre Métropole, contrairement à d'autres, n'est pas sur un choc de la demande, on est sur un choc de l'offre, ce qui veut dire que les investissements sont considérables. Donc nous avons besoin d'être unis pour essayer de défendre notre territoire, mais au-delà de défendre un principe d'égalité territoriale. Et là, je fais quand même un petit trait d'humour, Madame la Présidente, vous vous en servirez probablement à Paris quand vous verrez les ministres, il est quand même hallucinant que des communes qui touchent de la dotation de solidarité urbaine, c'est-à-dire des gens qui sont élus de communes où les revenus fiscaux sont inférieurs en moyenne au seuil de pauvreté européen, soient obligées de payer une péréquation. Alors, je le dis d'autant plus que quand l'ex-président Hollande l'avait mis en place, je l'avais critiqué. Et aujourd'hui, nous avons un Premier ministre de droite qui lui aussi va chercher cette recette. C'est hallucinant, et on y va tranquillement, même si je suis de ceux qui pensent qu'il faut qu'il y ait un effort national, on va continuer, mais c'est quand même hallucinant qu'il n'y ait pas au moins une réflexion sur le plan national sur ce type de règle.

On salue bien sûr le travail du Vice-président et de l'ensemble des techniciens sur les finances et je lui dirai la chose suivante, pourvu que ça dure, Monsieur le Vice-président, pourvu que ça dure pour qu'on puisse continuer à redistribuer, mais je n'en doute pas. Et comme on a fait aussi quelques économies de fonctionnement, c'est toujours la bonne recette, là, je suis d'accord avec toi. Je tenais aussi à le remercier publiquement et l'ensemble des services, ainsi que la Présidente de la Métropole qui signera ce ROB à la fin pour le budget.

Monsieur Olivier KOUBI-FLOTTE.- Je vais commencer par remercier et féliciter Didier Khelfa, le Vice-président Khelfa, pour son travail extrêmement précis et surtout pour son sens de l'intérêt général, pour tout ce travail qui a été fait dans l'intérêt de la Métropole, dans l'intérêt de chacune des collectivités territoriales constituant la Métropole. Sur le fond, j'ai deux observations. D'abord, je vais quand même rappeler ce qu'est un ROB. La loi oblige les collectivités territoriales à débattre d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui énonce les lignes directrices des actions qui sont reprises ensuite en chiffre dans le budget primitif. Là, on débat d'axes politiques qui vont ensuite être traduits en chiffres. Dans ce cas-là, nos lignes directrices, celles sur lesquelles on est appelé à délibérer aujourd'hui, sont principalement de deux.

La première, c'est le désendettement et la deuxième, c'est l'investissement et l'investissement sans augmentation d'impôts, ce qui est quand même notable et méritoire. Rapidement, le désendettement. Quand on parle de désendettement, pour une collectivité territoriale, il y a un indicateur pertinent qui s'appelle la capacité dynamique de désendettement. Dynamique, parce qu'elle évolue d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution de la dette.

On considère qu'une collectivité territoriale a une dette maîtrisée à partir du moment où cette capacité dynamique de désendettement est inférieure à 5. Pour l'exercice 2023, cette capacité dynamique de désendettement de la Métropole est de 6,3. Ce 6,3 est parlant si on le met en relation avec les chiffres des années précédentes et je vous donne simplement 2 chiffres. En 2021, on était à 8,7, en 2022, on est à 7,8 et en 2023, on est à 6,3. Vous voyez comment, sur 3 ans simplement, cet indicateur évolue et comment il évolue de manière très favorable à la baisse. Il faut quand même comprendre maintenant quel est le sens de cet indicateur. Qu'est-ce que c'est que ces chiffres de 6,3, de 7,8 ? Ces chiffres mesurent le nombre d'années qui seraient nécessaires pour se désendetter si on utilisait à cette fin la totalité de la capacité d'autofinancement de la collectivité territoriale, c'est-à-dire si l'excédent du budget de chaque année était utilisé en totalité au désendettement. On pourrait aujourd'hui se désendetter en un peu plus de 6 années, ce qui est satisfaisant et ce qui est surtout beaucoup mieux que ce que ce fut dans les années passées et dans des années passées pas si lointaines.

Cet axe qui est celui du désendettement est un axe politique que nous reprenons dans ce ROB et que nous allons mettre en œuvre de manière chiffrée dans le budget primitif. Le deuxième axe politique essentiel de ce ROB est l'investissement. Nous investissons sur les 14 budgets confondus, 900 M€, dont 300 M€ sur les transports, et nous faisons cet investissement, je le répète encore une fois, sans augmenter la pression fiscale, car clairement l'attractivité d'un territoire se mesure à plein de facteurs, mais se mesure aussi au caractère raisonnable de la pression fiscale qui pèse sur les ménages et sur les entreprises. Nous investissons parce que c'est notre mission première de Métropole, de réaliser des investissements structurants pour nos communes et pour nos habitants. Nous investissons sans pour autant augmenter les impôts. Comment le faisons-nous ? Nous le faisons par la rigueur quotidienne et par la maîtrise des dépenses. Au nom du groupe, une volonté pour la Métropole, bien évidemment, nous allons voter favorablement ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Merci madame, merci mes chers collègues.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gruvel.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues, même pour les plus expérimentés d'entre vous, vous aurez à traverser une période qui n'a jamais été aussi tourmentée et périlleuse pour vos collectivités. Nous avons alerté, il y a pratiquement un an, jour pour jour, lors de la discussion portant sur le ROB 2024, des perspectives macroéconomiques de notre pays qui, loin de s'améliorer, menaçaient directement les ressources de la Métropole avec pour conséquence celles de nos villes. Nous vous avons fait part de nos craintes concernant notamment l'évolution de la fraction TVA, l'évolution des taux d'intérêt de la dette et la mise en place prévisible par l'État d'un plan de diminution des dotations à la suite de l'ouverture d'une procédure de déficit excessif rendu inéluctable.

Vous aviez répondu à ces menaces par des orientations budgétaires contraintes stabilisant la dette et les dépenses, ce dont nous nous étions contentés, mais avec pour conséquence un autofinancement trop limité pour assurer les dépenses d'équipement des politiques publiques dont nous avons fait les priorités, ce que nous avons regretté. Aujourd'hui, nous nous en tiendrons à des observations de fond, en évitant tout commentaire polémique auquel sont facilement soumis les chiffres et leurs tendances, selon que l'on soit plongé dans la béatitude métropolitaine ou que l'on en dénonce ses limites.

Madame la Présidente, cher Didier, quand l'égaré nous prend de nous mettre à votre place, combien comprenons nous la difficulté de votre tâche qui consiste à nous présenter des orientations budgétaires préparées, sans même connaître le détail de la loi de finances et alors que sont avérés pour le pays une dette publique abyssale, un budget primaire déséquilibré, un déficit budgétaire plus élevé que prévu, des comptes sociaux dans le rouge, une balance commerciale déficitaire et une balance des paiements hors de contrôle. En cette période grave, où vont se combiner la situation épouvantable de l'État, notre premier et principal contributeur et la Métropole congénitalement et structurellement faible de sa dette, nous

soutiendrons les efforts que vous avez entrepris, notamment concernant la rationalisation des budgets annexes qui simplifie et rend plus lisible la structure budgétaire.

À ce sujet, nous vous réitérons notre demande d'un document de consolidation budgétaire synthétique de l'ensemble des budgets. Nous soutiendrons le travail entrepris de refacturation des coûts des fonctions support portées par le budget principal aux budgets annexes. Nous soutiendrons la démarche largement initiée, conduisant à une vision précise des investissements pluriannuels et de leur complète exécution. Nous notons enfin avec satisfaction votre engagement à respecter le contenu du pacte financier fiscal, sans renier ses faiblesses que nous avons pointées en son temps. Nous sommes satisfaits en particulier, évidemment, du respect des montants socles des AC et de l'évolution de la DSC. Cher Didier, lors de ta présentation, il nous est revenu en mémoire une citation selon laquelle la parole du sage s'écoule dans la clarté, mais que de tout temps, les hommes ont préféré boire l'eau qui jaillit des grottes les plus obscures. Ce ROB contient quelques grottes obscures.

D'abord celle de sous-évaluer les conséquences macroéconomiques que nous avons évoquées et que tu as évoquées, Didier, et qui, nous le craignons, pèseront plus sur les recettes évaluées. Nous en voyons 4 principalement, le ruissellement plus faible de la TVA, comme tu l'as dit, mais aussi un effritement du versement mobilité et une orientation des taux d'intérêt de la dette qui ne permettront pas une charge d'intérêt à la baisse pour la Métropole. Et comme tu l'as dit aussi, la bombe financière de la Caisse Nationale des retraites des agents publics qui va conduire rapidement à l'explosion des cotisations employeur de la Métropole et des villes. J'ajoute les incertitudes qui pèsent sur l'exécution du plan Marseille en Grand, comme abordé lors de notre dernière commission des finances. Ensuite, celle de vouloir continuer à maîtriser les dépenses, ce qui, traditionnellement, se traduit par leur légère augmentation. Une analyse de la pertinence de toutes les dépenses pourrait vous permettre de nous présenter un plan d'ajustement nécessaire. Enfin, celle de stabiliser la dette là où l'urgence absolue serait de la baisser.

Avec constance, nous avons toujours tenu ce même discours. Personne ne peut contester que sans cette volonté et ce courage à orienter de la sorte les budgets à venir, la Métropole n'aura pas les moyens de ses ambitions et, plus grave, ne satisfera pas le contrat impératif reçu du peuple métropolitain de dépenser plus efficacement l'argent qu'il nous confie et qu'il nous confie avec de moins en moins de consentement. La seule orientation qui vaille est celle qui permet à notre épargne de croître. Je rappelle que le taux d'épargne brut moyen des intercommunalités est de 21,3 %, alors que nous sommes à 12 % et notre objectif cible à 15 %. La croissance de l'épargne doit se faire par des efforts structurels, certainement pas par la seule dynamique fiscale, certainement pas par des dépenses d'équipements non entièrement exécutées.

Madame la Présidente, cher Didier, nous ne doutons pas de votre souhait de répondre à cette exhortation répétée depuis le début de notre mandat. La constance de cette répétition, même si elle engendre un sentiment profond de temps perdu, et la petite flamme de confiance et d'espoir que nous vous confions, puissiez-vous la protéger de toute résignation et lui permettre de dissiper l'obscurité des grottes d'une Métropole mal née et à l'héritage bien lourd à supporter. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Serrus.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS.- Merci, Madame la Présidente. C'est un débat d'orientations budgétaires. Il n'y a pas de débat d'orientations budgétaires propre au budget annexe des transports, permettez-moi un constat, une précision et une réflexion sur différents sujets qui ont été abordés en matière de transport.

D'abord, le constat : pour être vice-président du GART, pour être actif au sein de Régions de France, je voudrais que nous constatons ensemble qu'il n'existe pas une collectivité aujourd'hui qui ne fasse le constat que le modèle économique de financement du choc de

transport nécessaire n'est pas satisfaisant. Nous avons partout un problème de modèle économique. Le challenge est énorme, nous devons augmenter l'offre en passant d'abord par une augmentation des investissements et les outils dont nous disposons aujourd'hui, que ce soit ici à Aix-Marseille-Provence, que ce soit dans d'autres intercommunalités, d'autres Métropoles, partout se pose la question de l'évolution du modèle économique pour pouvoir tenir ce choc. Il faut dire que nous sommes un certain nombre au niveau du GART et à Régions de France à avoir dénoncé, tout à l'heure, l'investissement sur Paris et sur la région Île-de-France a été cité. C'est beaucoup plus facile quand on dispose des moyens exceptionnels dont a été dotée la région Île-de-France et en particulier au travers du Grand Paris. Donc, il ne faut pas tout mélanger. Nous n'avons pas à porter ici un fardeau qui serait exceptionnel. Je pense que depuis 9 ans, comme l'a souligné tout à l'heure le Vice-président Pons, la Métropole est au boulot et il y a beaucoup de choses qui ont été faites.

Malheureusement, le modèle économique avec lequel nous le faisons n'est vraisemblablement pas suffisant. Une précision, sur le déplaçonnement du versement mobilité, c'est une demande aujourd'hui unanime. Le GART, vous le savez, est partagé par un groupe d'élus plutôt de gauche, un groupe d'élus plutôt de droite. À l'unanimité, nous avons demandé que ce déplaçonnement qui a été, encore une fois, accepté pour la région Île-de-France le soit partout. Après, ce sera à chaque hémicycle de se positionner, mais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ça a été demandé à l'unanimité et le ministre Durovray qui est un homme d'expérience, qui connaît bien le sujet, a bien en tête la position de l'ensemble des acteurs des transports. Il faut monter à Paris pour aller défendre plein de sujets, mais soyons certains que ce sujet du déplaçonnement aujourd'hui, il est mis sur la table des discussions.

Puis, je voudrais amener une réflexion : c'est vrai qu'il y a eu une augmentation conséquente ici, finalement, de la dépense en matière de transport, il faut le mettre en parallèle avec l'augmentation de la fréquentation. Nous avons tenu hier une séance sur le budget régional, ce ne sont pas exactement les mêmes ressorts, mais il y a des choses quand même qui sont transposables. On a rappelé qu'entre 2018 et aujourd'hui, nous avons une augmentation de 45 % de la fréquentation dans les transports régionaux, donc quand on ramène la subvention d'équilibre, quand on ramène le budget, ce n'est évidemment pas toute chose étant égale par ailleurs. L'objectif de ce choc d'offres et de ce choc finalement d'utilisation des transports collectifs et de l'ensemble des mobilités de l'intermodalité, c'est qu'il y ait du report modal. La question qu'il faut se poser aujourd'hui, chaque fois qu'on regarde ces évolutions de budget, c'est d'abord pour quelle fréquentation et pour quel report modal. Moi je pense que dans les années à venir, que ce soit ici sur la Métropole, que ce soit dans d'autres intercommunalités, il sera absolument nécessaire, quelles que soient les solutions qui seront prises sur le modèle économique, de suivre, en même temps que l'évolution de la dépense en matière de transport, ces 2 paramètres que sont la fréquentation et le report modal. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions ? *(Aucune autre intervention.)*

Monsieur Didier KHELFA.- J'ai pris beaucoup de notes, je vais essayer de faire une petite synthèse.

Dans ma présentation, je n'ai pas parlé des attributions de compensation. Vous l'avez remarqué, plusieurs d'entre vous l'ont cité, mais pour moi, c'était la ligne rouge que la Présidente m'avait demandé de ne pas franchir. Donc, pour moi, les AC ne sont pas un sujet effectivement, même si demain on risque encore de nous le rappeler au plus haut niveau. Vous êtes nombreux à dire qu'on a respecté nos engagements, mais je crois qu'on a construit et c'est Joël qui le disait, on a construit ensemble ce document. Il est légitime et normal que l'on respecte, on ne renie pas sa parole lorsqu'on travaille ensemble. Que le gouvernement puisse nous dire et ce sont les dangers que chacun d'entre vous soulève, que le gouvernement puisse dire que les collectivités locales sont la cause du déficit public ou en tout cas, que les collectivités locales doivent vraiment venir abonder et faire en sorte qu'on participe à la réduction de ce déficit public et notamment par la mise en place d'une péréquation qui sur les modalités est un

petit peu contestable, je trouve que ça, ce n'est pas normal. Il y a quelques mois, on avait rencontré avec Sophie Joissains, Jean René Cazeneuve qui, au niveau de l'Assemblée nationale, s'occupait du budget et nous disait : vos collectivités, vos établissements sont tellement bien gérés qu'on va faire appel à vous. Tout à l'heure, il a été dit, on va vous faire les poches, Monsieur le Maire, oui, c'est ce que l'État veut. Nos collectivités sont plutôt bien gérées, en tout cas, nous, on ne vote pas nos budgets en déficit, on les vote en équilibre et on fait en sorte qu'on respecte nos différents engagements. Il faut juste rappeler que la péréquation qu'on nous propose, certaines communes de notre Métropole vont être fortement impactées. Tout à l'heure Frédéric parlait, lui c'est 1 M€, Nicolas à côté, c'est 1,5 M€, Vitrolles 1,5 M€, Istres 2,3 M€, Aix 4,3 M€, donc effectivement, cette péréquation pour les communes, oui, la ville de Marseille 27 M€, pardon Benoît. Donc effectivement, ça fait beaucoup.

Il va falloir et là c'est pour répondre et rebondir sur ce que Joël disait, faire entendre nos voix au plus haut niveau de l'État. L'AMF a commencé. Il y a le président de l'AMF, mais il y a aussi André Laignel qui maîtrise les budgets communaux et intercommunaux depuis des années et qui a commencé à sortir un certain nombre d'interventions et je crois qu'il faut, à tous les niveaux qui sont les nôtres, qu'on soutienne ce type d'initiative. Taper sur les collectivités locales, taper sur les établissements publics de coopération intercommunale, ce n'est pas la solution pour renflouer les caisses de l'État ou alors c'est une vision à très court terme. C'est vrai que dernièrement, ce même Monsieur que j'ai cité tout à l'heure nous disait, nous, on n'a pas les moyens de réparer des fuites dans nos bâtiments de l'État alors que vous, vous faites des dépenses dont vous n'avez pas forcément besoin. Je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir et que lorsqu'on fait une dépense, c'est qu'on l'a mûrement réfléchi et qu'on a pesé tous les tenants et les aboutissants, et que nos administrés en ont réellement besoin.

On a parlé du VM, bien sûr, il faut que l'on continue nos actions pour essayer le déplafonnement. Le FPIC, oui, le FPIC, là aussi, on a essayé à tous les niveaux de bouger les règles et de faire rentrer tout ce qui est politique de la ville, on n'y arrive pas. Je rappelle simplement qu'on sort du FPIC, parce qu'on est, de mémoire, 747^{ème} au classement, alors que les 745 sont éligibles. Donc vous voyez, on est très proche.

Jean-Christophe, j'entends la demande réitérée du document de consolidation des différents budgets, promis sur le prochain document, nous mettrons cela en place. Tu as évoqué 4 dangers que je rejoins au niveau macro et le ruissellement faible de la TVA, ça, on le sait. L'effritement de la dynamique sur le versement mobilité, on le sait, la participation qui va être la nôtre sur la Caisse Nationale des retraites, on le sait. En revanche, quand tu dis l'augmentation de l'intérêt de la dette sur nos budgets, juste pour ta compréhension, entre 2024 et 2025, nous allons faire baisser l'intérêt de la dette de 5 M€, parce que nous avons su en son temps consolider notre dette, nous avons su en son temps rationaliser notre dette et on a une dette qui est pour la majorité de son stock, sur des emprunts qui sont à un taux fixe. Voilà ce que je pouvais dire, en tout cas, on a construit ensemble les conditions de la réussite qui est la nôtre en matière de trajectoire financière, et c'est ensemble que l'on doit pouvoir continuer à la maintenir.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, monsieur Khelfa. Merci pour ces débats. D'abord mes premiers remerciements iront à Didier et à l'ensemble des services, le DGS aussi, puisque beaucoup de choses ont été faites depuis la création de la Métropole et on arrive à un moment particulier où effectivement, nous tenons nos engagements. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit d'un côté comme de l'autre. Aujourd'hui, notre pays est sur une ligne de crête où nous nous apercevons que la situation actuelle n'est pas du tout favorable, puisque récemment la France a emprunté à des taux plus importants que ceux de la Grèce. Nous sommes dans une situation où budgétairement, nos dépenses sont largement supérieures à ce qu'elles devraient être. Nous sommes dans une situation où l'État a le droit de faire des déficits alors que nous, nous devons être équilibrés dans l'ensemble de nos budgets et nous le sommes. Nous travaillons au quotidien pour pouvoir maintenir cet équilibre. Le rôle des collectivités territoriales

est primordial, essentiel, parce que nous sommes les premiers maillons et les derniers maillons d'une chaîne qui a bien montré sur les dernières élections que les Français avaient besoin d'avoir des élus qui soient à leurs côtés, près d'eux, sensibles à leurs attentes.

Nous avons eu plusieurs interventions qui m'ont fait chaud au cœur, parce que vous parlez du VM. Juste une chose, le VM, il faut qu'on le fasse en bonne intelligence. On ne peut pas aujourd'hui dire qu'on va augmenter le VM comme ça. Il faut qu'on le fasse en accord avec les entreprises par rapport à des zones d'activité, par rapport à des offres de transport. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, mais effectivement, l'ensemble des gouvernements nous ont dit qu'ils allaient rééquilibrer les choses, parce qu'ils ont une forte pression également sur la Métropole de Lyon et sur notre Métropole aussi. Il faut le faire main dans la main avec l'ensemble des acteurs. Comme je vous le dis, nous n'augmenterons pas les impôts encore cette fois-ci, pour 2025, car les entreprises et les ménages sont suffisamment chargés comme ça et que les augmenter, ce serait encore aggraver les choses et un peu redonner le ballon aux autres. Monsieur le maire de Miramas, on va être très attentif à cette façon de l'avancer.

Sur Aix, merci pour cet excès de confiance et cette flamme de confiance que vous nous envoyez, Monsieur Gruvel, je le prends avec beaucoup de sérieux, mais surtout pour vous remercier aussi du fait qu'effectivement, nous voyons que nous sommes dans la même galère et que nous essayons de ramer dans le même sens. Nous ne revenons pas sur les fondamentaux, comme je vous l'ai toujours dit, cette Métropole sera ce que nous en ferons, nous. On a ce qu'on a, on a hérité et maintenant on essaye d'avancer et je crois que nous avançons dans le bon sens des choses.

Merci, Monsieur Isnard, parce que finalement je prends acte que la Métropole est bien gérée, et donc c'est une belle évolution aussi étant donné l'investissement des uns et des autres. Les propos de Monsieur le maire de Marseille en introduction, relayés également par Monsieur Canicave, prouvent bien qu'aujourd'hui, nous sommes tous dans la même galère.

Juste un petit détail, Monsieur Canicave, ce n'est pas la première fois que je l'entends, je pense qu'il va falloir qu'on soit extrêmement unis les uns avec les autres, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, il y a une chose sur laquelle nous sommes d'accord, c'est notre rôle par rapport aux habitants, notre rôle par rapport à la vie de tous les jours, bien entendu que nous allons aller demander confirmation de nos différents plans. Je pense que le maire de Marseille a dû faire comme moi, il a demandé un rendez-vous au Premier ministre pour qu'on le rassure sur le plan des écoles. Je vais faire pareil sur le plan du transport pour qu'on soit sûr que l'argent qui nous a été annoncé ne nous file pas sous le nez. À titre informatif, ce matin, j'étais avec le préfet qui planchait avec moi sur une table ronde au niveau de l'union patronale, il nous a confirmé que le plan Marseille en Grand, j'ai donc inclus à l'intérieur la totalité des perspectives, devait être maintenu. Sachez que nous avons également l'État local qui est à nos côtés pour pouvoir maintenir ces investissements qui sont importants, des investissements qui nous sont indispensables, puisque Didier l'a dit, 900 M€ investis sur un territoire, ce n'est pas rien aujourd'hui et je pense que les entreprises en sont contentes, mais nous aussi et nous en avons besoin, comme je le dis régulièrement.

La seule chose, Monsieur Canicave, certes oui, je connais bien Monsieur Barnier, c'est un ami de longue date. Je connais bien plusieurs membres du gouvernement, ce sont des amis. Vous le savez comme nous le savons, ce ne sont pas toujours les amis, vous savez, c'est comme dans les familles, c'est toujours pareil. On sacrifie d'abord notre famille avant de sacrifier les autres. Je pense que la petite musique que j'entends depuis un petit moment disant ce sont vos amis, ils vont vous écouter, je ne vais pas vous renvoyer sur le fait que vous avez eu des amis précédemment, ils ne vous ont pas plus écouté, que ce soit de droite ou de gauche, je pense que c'est la même chose, ils font comme ils peuvent avec ce qu'ils ont. Nous, nous devons montrer notre solidarité. Si vous en êtes d'accord, cher Joël, essayons de voir les choses un peu plus haut, parce que dans le gouvernement précédent, vous aviez aussi des amis, les deux Premiers ministres précédents étaient issus du parti socialiste, on pourrait donc dire à peu près la même chose.

Sur le principe, ce que je pense, c'est qu'aujourd'hui, ça il faut le mettre un peu de côté. Promis juré, si Lucie Castets revient, je le mettrai de côté aussi. C'est une plaisanterie. Sur le principe, aujourd'hui, il en va de la vie de nos collectivités. Quand nous faisons nos budgets qui sont équilibrés, ces budgets-là, ils sont faits de manière cohérente, en fonction des politiques que nous avons déterminées. Et si nous, nous n'arrivons pas à joindre les deux bouts, ça va être véritablement une tombée d'un côté qui ne nous convient pas. Nous ne répondrons plus à nos habitants. Si nous disparaissions, à ce moment-là, je pense que la France sera dans une très mauvaise pente, c'est ce que nous ne voulons pas et nous ne voulons pas en arriver jusque-là.

J'en appelle à la responsabilité de chacun et de chacune. Il va falloir faire des efforts, nous en sommes tous conscients et je pense que vous aussi vous êtes d'accord pour faire ces efforts pour ne pas que l'on casse complètement la machine. Mais ces efforts, il faut les faire main dans la main. Il ne faudrait pas que l'on soit confronté, comme nous l'avons été la dernière fois, face à ce pacte de défiance qui nous avait été envoyé par le gouvernement, qui n'a jamais été appliqué d'ailleurs, entre parenthèses, donc sur ce principe-là, certes faire des efforts, écouter des assemblées qu'elles soient de la Région, du Département, des intercommunalités, des maires de France pour que l'on puisse bâtir quelque chose ensemble. C'est le message que j'aimerais que l'on porte tous ensemble aujourd'hui, en disant que nous, nous sommes des élus responsables, que dans nos collectivités nous voulons continuer à être aux côtés de nos habitants et que nous voulons bien faire des efforts, mais que nous n'allons pas complètement scier la branche sur laquelle nous sommes. C'est ensemble que nous y arriverons. Notre rôle est essentiel, il est essentiel sur le devenir non seulement de nos collectivités et surtout de notre pays et du respect de nos démocraties.

Ce débat d'orientations budgétaires, c'est vrai que le couperet est tombé aujourd'hui, est une proposition. Derrière, on sait bien comment se passent les propositions, nous allons chacun et chacune tirer la charrue dans le même sens et si nous la tirons ensemble dans le même sens, quelles que soient nos différences politiques, je pense que ce sera entendu au plus haut niveau de l'État. En tout cas, je pense que le gouvernement en place n'a pas la tâche facile et que nous avons besoin aussi d'être tous solidaires les uns et les autres pour trouver d'autres marges de manœuvre et expliquer à l'État que oui, il faut qu'il fasse des efforts et peut-être que si l'État nous montre les efforts qu'il fait, nous pourrions accepter de faire davantage d'efforts nous aussi de notre côté, parce que c'est important de donner cet exemple.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci pour ce débat d'orientations budgétaires. Je ne sais plus ce qu'on vote, je vais demander à mon DGS. On vote le rapport ou l'acte d'avoir débattu.

Nous votons l'acte d'avoir débattu. Nous ne votons pas encore complètement le budget, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas un blanc-seing.

Sur l'acte selon lequel nous avons débattu, y a-t-il des oppositions ?

Aucune opposition. Nous avons débattu, tout le monde est d'accord. L'acte selon lequel nous avons débattu a été validé.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Nous passons au rapport suivant. Merci à toutes et à tous. On peut applaudir Monsieur le rapporteur général très fort.

(Applaudissements.)

44. FBPA-018-10/10/2024-CM – Création de la régie des crématoriums métropolitains

Sur le 44, pas d'autres interventions ? Pas d'opposition ? Abstention, c'est noté, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe RPR et Indépendants

45. FBPA-019-10/10/2024-CM – Approbation de la dissolution de la RICVD

45, pas d'opposition, c'est noté, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe RPR et Indépendants

46. FBPA-020-10/10/2024-CM – Approbation de la convention constitutive de création du service facturier (SFACT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

46, il est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

47. FBPA-021-10/10/2024-CM – Occupation de locaux par des services administratifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence et versement d'une compensation sur le budget annexe "Immobiliers d'Entreprises"

47, abstention, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe RPR et Indépendants

48. FBPA-022-10/10/2024-CM – SEM Immobilier Développement Aix-Marseille-Provence (ex-SEM Façonéo) - Rachat des parts des actionnaires sortants.

48, abstention, il est adopté.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe RPR et Indépendants
G. Gazay, C. Pila, D. Reault et H. Pons ne prennent pas part au vote.

49. FBPA-023-10/10/2024-CM – Autorisation donnée à la SEM Ouest Provence Habitat de prendre des participations dans une société civile de construction vente

49, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe RPR et Indépendants

50. FBPA-024-10/10/2024-CM – SEM Ouest Provence Habitat : Fusion/absorption de la SEM de Mallemort

50, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

51. FBPA-025-10/10/2024-CM – SPL La Ciotat Shipyards - Autorisation donnée au Président de LCS de cumuler les fonctions de Président Directeur Général

51, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

52. FBPA-026-10/10/2024-CM – SPL La Ciotat Shipyards - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

52, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

53. FBPA-027-10/10/2024-CM – SEM Façonéo - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

53, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

54. FBPA-028-10/10/2024-CM – SPL Façonéo - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

54, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

55. FBPA-029-10/10/2024-CM – SPL Aménagement d'Intérêt National Aix-Marseille-Provence - SPLA-IN - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

55, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

56. FBPA-030-10/10/2024-CM – SPL Sens Urbain - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

56, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

57. **FBPA-031-10/10/2024-CM – SPL Nautisme - Pôle Nautisme Mer et Développement - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

57, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

58. **FBPA-032-10/10/2024-CM – SPL Soleam - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

58, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

59. **FBPA-033-10/10/2024-CM – SEM Ouest Provence Habitat - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

59, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

60. **FBPA-034-10/10/2024-CM – SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

60, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

61. **FBPA-035-10/10/2024-CM – SPLA Pays d'Aix Territoires - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

61, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

62. **FBPA-036-10/10/2024-CM – SEMAGORA - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

62, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

63. **FBPA-037-10/10/2024-CM – Approbation du Nouveau Règlement Intérieur du Conseil des Jeunes Métropolitains**

Voici les rapports 63 et 64 de Madame Miquelly, ont reçu un avis favorable de la commission. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition sur le 63 ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

64. FBPA-038-10/10/2024-CM – Approbation de l'attribution de titres de transport libre circulation pour les membres du Conseil des jeunes Métropolitains

64, pas d'opposition. Ils sont adoptés.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

65. FBPA-039-10/10/2024-CM – Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Je présente les rapports 65 à 76 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ? Sur le 65, pas d'opposition, adopté. Madame Camard, pas d'opposition sur le 65 ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

66. FBPA-040-10/10/2024-CM – Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°13)

66, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

67. FBPA-041-10/10/2024-CM – Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°7)

67, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

68. FBPA-042-10/10/2024-CM – Dossier retiré

68, retiré.

69. FBPA-043-10/10/2024-CM – Approbation de la mise à jour du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de la Métropole Aix-Marseille-Provence au bénéfice des élus et des agents

69, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

70. FBPA-044-10/10/2024-CM – Régie métropolitaine d'action sociale - Modifications du règlement intérieur et de la liste des membres du Conseil d'Exploitation

70, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

71. FBPA-045-10/10/2024-CM – Lancement d'ateliers de codéveloppement ouverts aux managers confirmés des communes de l'aire métropolitaine - Approbation d'une convention cadre

71, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

72. FBPA-046-10/10/2024-CM – Rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Année 2023

72, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

73. FBPA-047-10/10/2024-CM – Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

73, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

74. FBPA-048-10/10/2024-CM – Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2023

74, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

75. FBPA-049-10/10/2024-CM – Modification du règlement intérieur du Conseil de développement annexé au règlement intérieur du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame LA PRÉSIDENTE.- Un petit mot pour nos amis du conseil de développement, un grand merci pour ce qu'ils font sous la présidence de Monsieur Sperling qui, au quotidien, mettent beaucoup d'âme et beaucoup de temps de leur travail pour pouvoir avancer sur des propositions que nous regardons avec intérêt. Merci aux élus qui en même temps y participent, c'est un travail collaboratif et également avec nos jeunes élus métropolitains qui sont également présents, en tout cas, c'était important pour moi de leur rendre hommage, de leur dire que l'on compte sur eux pour continuer à nous donner de bonnes idées, à comparer nos idées, on ne peut pas toujours tout prendre, mais on prend beaucoup de leur inspiration et je voulais les remercier du fond du cœur sous l'égide de Monsieur Sperling, d'apporter cette contribution qui nous est bien utile et je pense qu'on peut les applaudir du fond du cœur, parce que vraiment, c'est un bel investissement qu'ils font.

(Applaudissements.)

Sur ce rapport, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Présentation du rapport d'activité, pas d'opposition ? Je vous conseille d'aller le regarder sur le site, il y a beaucoup de belles choses à l'intérieur.

76. FBPA-050-10/10/2024-CM – Présentation du rapport d'activité 2022-2024 du Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (16h22)

Sur la commission cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement, Monsieur Montécot, du rapport 77 au rapport 83.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Avis favorable.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ? Pas de demande d'intervention. On va passer au vote.

77. URBA-001-10/10/2024-CM – Approbation du bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marseille-Provence-Métropole

77 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

78. URBA-002-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Réalisation de bassins de rétention sur la commune de Septèmes-les-Vallons - Bilan de la concertation

78, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

79. **URBA-003-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°2 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE du Terminus Val'Tram sur les communes de La Bouilladisse et Peypin**

79, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

80. **URBA-004-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°2 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU des Gargues et de Saint-Pierre-les-Aubagne sur la commune d'Aubagne**

80, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre de M. Giovannangeli

81. **URBA-005-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°2 - Bilan de la concertation**

81, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

82. **URBA-006-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mallemort - Modification n°3 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU du quartier du Roure**

82, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

83. **URBA-007-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mallemort - Engagement de la modification n°4**

83, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

84. **URBA-008-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Modification n°5 - Bilan de la concertation**

Sur le 84 qui a reçu un avis favorable de la commission, je le rapporte puisque Monsieur Montécot ne peut pas le rapporter ni participer au vote, c'est le PLU de la commune de Pelissanne, la cinquième modification, y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Pas d'opposition ? Il est adopté avec l'abstention de Monsieur Montécot.

Le rapport est adopté.

P. Montecot ne prend pas part au vote

85. **URBA-009-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres - Approbation de la révision n°1 - Approbation du zonage pluvial - Avis sur le périmètre délimité des abords du monument historique "Bateau de Suffren"**

Monsieur Montécot, du 85 au 113. Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention du 85 au 113 ? Je vais donc dérouler les votes. 85, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 86. URBA-010-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues - Modification simplifiée n°1 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

86, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 87. URBA-011-10/10/2024-CM – Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays de Martigues**

87, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 88. URBA-012-10/10/2024-CM – Concertation préalable à l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile avec l'opération "Interface Vallée de l'Huveaune - Bras d'Or à Aubagne" et portant sur la déclaration d'utilité publique, le parcellaire et l'évaluation environnementale de l'opération - Définition des objectifs poursuivis et de modalités de la concertation**

88, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 89. URBA-013-10/10/2024-CM – Approbation du bilan de la concertation publique règlementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde 15ème et 16ème arrondissements de Marseille - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

89, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 90. URBA-014-10/10/2024-CM – Actualisation de la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence**

90, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 91. URBA-015-10/10/2024-CM – Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager de la commune d'Aix-en-Provence - Révision - Engagement du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Entremont Saint Donat**

91, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

92. **URBA-016-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur "Chemin du Bion" à Saint-Chamas, entre la Métropole et la société Foncier Conseil**

92, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

93. **URBA-017-10/10/2024-CM – Bilan de la participation par voie électronique pour la mise à disposition de l'étude d'impact sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté Les Lauves à Saint-Paul-Lez-Durance**

93, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

94. **URBA-018-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°6 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Zone d'Aménagement Concerté des Vergeras à Saint Estève Janson**

94, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

95. **URBA-019-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative au réaménagement du quartier du Liourat à Vitrolles dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

95, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

96. **URBA-020-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à la Zone d'Aménagement concerté de la Burlière à Trets**

96, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

97. **URBA-021-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Zone d'Aménagement Concerté Eco Quartier du Vallat à Meyrargues**

97, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

98. **URBA-022-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à l'aménagement de la ZAC Cap Horizon à Vitrolles**

98, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

99. URBA-023-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°26 à la concession d'aménagement avec la SOLEAM relative à l'opération Château-Gombert Marseille 13ème arrondissement

99, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

100. URBA-024-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°27 à la concession d'aménagement avec la SOLEAM relative à l'opération Zone d'Aménagement Concertée Saint-Louis Marseille 15eme arrondissement

100, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

101. URBA-025-10/10/2024-CM – Approbation d'un traité de concession d'aménagement avec la SOLEAM relatif à la Zone d'Aménagement Concerté des Florides sur les communes de Marignane et Gignac-la-Nerthe

101, déport de monsieur Amiraty bien entendu, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

C. Amiraty, I Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

102. URBA-026-10/10/2024-CM – Dossier retiré

102, le dossier est retiré.

103. URBA-027-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°14 à la concession d'aménagement de la Savine à Marseille 15ème arrondissement avec la SOLEAM

103, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

104. URBA-028-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°12 à la concession d'aménagement Vallon de Malpassé à Marseille 13ème arrondissement passée avec la SOLEAM - Intégration dans la concession de l'opération NPNRU de création d'une voirie de liaison entre la traverse Signoret et la traverse des Cyprès, extension du périmètre et prorogation de la concession

104, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

105. URBA-029-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement Ecoquartier Oasis à Miramas passé avec la SOLEAM

105, pas d'opposition, adopté. Tous ceux qui participent sont de déport automatiquement, je n'ai pas la liste.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

106. URBA-030-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie de la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins - SEM Façonéo

106, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

G. Gazay, C. Pila, D. Reault et H. Pons ne prennent pas part au vote.

107. URBA-031-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement avec la SEM Faconeo relative à la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux sur la commune de Cuges-les-Pins

107, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

G. Gazay, C. Pila, D. Reault et H. Pons ne prennent pas part au vote.

108. URBA-032-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement avec l'Ehpad Ouest Provence relative à la Zone d'Aménagement Concerté de Trigance sur la commune d'Istres

108, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

109. URBA-033-10/10/2024-CM – Approbation de la participation financière de la Métropole pour la concession d'aménagement du quartier de La Castellane La Bricarde et approbation du transfert de maîtrise d'ouvrage au concessionnaire ERILIA par ajustement mineur à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier La Castellane La Bricarde à Marseille (15e et 16e arrondissement).

109, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

110. URBA-034-10/10/2024-CM – Zone d'Aménagement Concerté CIMED - Boulevard du Littoral S4-Brauquier (hors éclairage public)- Remise des ouvrages de compétence

métropolitaine aménagés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et remboursement de la T.V.A

110, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 111. URBA-035-10/10/2024-CM – Zone d'Aménagement Concerté CIMED (Cité de la Méditerranée) - Opération "Aménagement de la voie nouvelle Sud rue Jean Gaspard Vence et du trottoir Sud du boulevard Mirabeau" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'EPAEM - Remboursement de la TVA afférente**

111, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 112. URBA-036-10/10/2024-CM – Zone d'Aménagement Concerté CIMED-Arenc-Secteur Centre-îlots 3 et 4 - Remise des ouvrages de compétence métropolitaine aménagés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et remboursement de la T.V.A**

112, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 113. URBA-037-10/10/2024-CM – Approbation des objectifs et des modalités de la concertation préalable pour l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain sur le quartier du Petit Séminaire à Marseille 13ème arrondissement**

113, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 114. URBA-038-10/10/2024-CM – Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le périmètre du futur Pôle d'Echanges Multimodal de Plan-de-Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau**

Monsieur Amiraty sur le rapport 114, favorable. Merci. Avez-vous des observations ?
Pas d'observation, pas d'opposition, donc il est adopté.

Le rapport est adopté.

COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h25)

Sur les rapports cohésion sociale, habitat, logement, Monsieur Ytier, du rapport 115 au rapport 125.

Monsieur David YTIER.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des interventions du 115 au 125 ? Pas d'intervention.

- 115. CHL-001-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2025 entre l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord**

115, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 116. CHL-002-10/10/2024-CM – Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de la délibération n° DEVT 003-1437/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016**

116, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 117. CHL-003-10/10/2024-CM – Concession d'Aménagement de l'ensemble immobilier du Parc Kalliste à Marseille 15ème arrondissement - Approbation du projet simplifié d'acquisition publique de la copropriété du bâtiment G en vue de sa démolition - Demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat suite au jugement de déclaration de carence du syndicat des copropriétaires du bâtiment G**

117, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 118. CHL-004-10/10/2024-CM – Programme Partenarial d'Aménagement - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les secteurs de "Noailles" dans le 1er arrondissement de Marseille, "Cœur Belle de Mai" dans le 3e arrondissement de Marseille et de "Hoche Versailles Pelletan" dans le 3e arrondissement de Marseille - Approbation des trois conventions partenariales d'objectifs et de financements**

118, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 119. CHL-005-10/10/2024-CM – Lutte contre l'habitat indigne et dégradé - Instauration de l'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre de la Belle de Mai à Marseille 3ème arrondissement dans le cadre du projet de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain Marseille Belle de mai**

119, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 120. CHL-006-10/10/2024-CM – Lutte contre l'habitat indigne et dégradé - Instauration de l'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre Hoche-Versailles à Marseille 3ème dans le cadre du projet d'opération d'amélioration de l'habitat**

120, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

121. CHL-007-10/10/2024-CM – Pérennisation du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés dans le centre ancien de Gardanne

121, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

122. CHL-008-10/10/2024-CM – Modification du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés dans les centres-villes de Martigues et Port-de-Bouc

122, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

123. CHL-009-10/10/2024-CM – Mise en œuvre à titre expérimental du dispositif du permis de louer des logements privés sur le centre ancien de La Ciotat

123, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

124. CHL-010-10/10/2024-CM – - Approbation de l'avenant n°17 à la concession d'aménagement avec la SOLEAM relative à la RHI Saint Mauront-Gaillard à Marseille 3ème arrondissement

124, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

125. CHL-011-10/10/2024-CM – Concession d'aménagement de l'opération de restauration immobilière du Centre-Ville de La Ciotat conclue avec la Soleam - Approbation de l'avenant n°23

125, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

Monsieur Montécot, du 126 au 128.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Avis favorable de la commission.

126. CHL-012-10/10/2024-CM – Programme Partenarial d'Aménagement - Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence portant sur les opérations de renouvellement urbain "Noailles" et "Cœur Belle-de-Mai"

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Madame Biaggi sur le 126. Allez-y, Madame Biaggi.

Madame Solange BIAGGI.- Madame la Présidente, sur ce rapport 126, qui concerne les concertations sur les îlots de Noailles et de la Belle de Mai, c'est vrai que je vais encore un peu embêter nos élus métropolitains, c'est encore à Marseille, mais je voulais mettre en avant que vous avez créé cette structure qui est la SPLA-IN dirigée par le Président David Ytier et son conseil d'administration dont je fais partie. On fait un travail depuis, que je trouve remarquable et on avance vite sur l'habitat indigne, mais on ne fait pas que l'habitat indigne, on fait ce qui est autour de l'habitat indigne. Il va y avoir deux concertations en novembre sur Noailles et sur la Belle de Mai. Je voulais dire aussi qu'il y a eu un peu un miracle. Aujourd'hui, c'est un peu le jour des miracles. Ce jour-là, au dernier conseil d'administration, nous sommes arrivés à nous mettre d'accord avec la maire de secteur, Madame Camard, Madame Prigent pour la voirie, le cabinet de Monsieur Krehmeier. Nous sommes d'accord non seulement pour ce qui va se faire autour de Noailles et de la Belle de Mai mais aussi pour les jours de concertation.

Je voulais quand même rappeler que c'est une structure qui est très importante, dont la Métropole a 58 % des parts, la ville de Marseille 6 % et l'État 36 %. Ce sont des financements, Madame la Présidente, que vous êtes allée chercher d'arrache-pied et que vous avez obtenus avec les dents à l'État et que nous avons mis en place depuis 2021, qui fait un travail remarquable. Enfin, nous allons avoir les premières choses à la rue Jean Roch, le 16 octobre, où vous venez, Madame la Présidente, je crois qu'il y a aussi le maire de Marseille qui vient, Monsieur Payan. Tout le monde sera là pour qu'on arrive à résoudre ce problème de l'habitat indigne. Vous savez que la Belle de Mai, pour moi, c'est un secteur qui me plaît particulièrement. Voilà, mesdames et messieurs les élus. Désolée pour les élus métropolitains.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Biaggi. Sur ce rapport, pas d'autres observations, pas d'opposition ? Il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

127. CHL-013-10/10/2024-CM – Programme Partenarial d'Aménagement - Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence portant sur l'intervention multisites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés

Sur le 127, pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

128. CHL-014-10/10/2024-CM – Projet Partenarial d'Aménagement - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d'aménagement "Noailles, Cœur Belle de Mai" confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence

Sur le 128, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

129. CHL-015-10/10/2024-CM – Transfert des aides financières dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain sur Marseille - Approbation de l'avenant n°3 à la convention fixant les modalités de transfert à la Métropole des participations régionales octroyées au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre de ces programmes - Modification de la délibération n°CHL-008-12696/22/CM du 20 octobre 2022

Monsieur Alvarez sur le 129.

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (15h55)

130. ECOR-001-10/10/2024-CM – Approbation de la Feuille de route "Industries Culturelles et Créatives" de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur la stratégie du développement économique des entreprises, commerces et relance, Monsieur Charroux du 130 au 131.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Il n'y a pas d'opposition, Madame la Présidente, mais peut-être puis-je intervenir sur le 130, tout en vous remerciant de me permettre de le faire et de m'avoir confié cette délégation. Merci Madame la Présidente.

En effet, je voudrais évoquer ce sujet. Durant plein d'années, les ICC, les industries culturelles et créatives se sont significativement développées et constituent un secteur de premier plan au sein de l'économie française, et en Europe également. Pour ce qui concerne notre Métropole, Aix-Marseille-Provence, au regard de ses compétences et de son fort engagement pour l'accompagnement et le développement des filières d'excellence, la Métropole a identifié la filière numérique, industrie culturelle et créative, microélectronique d'ailleurs également, comme une des 6 filières stratégiques dans son agenda du développement économique métropolitain actualisé en juin 2022 et voté à l'unanimité, je veux le rappeler, par notre assemblée. Ce rapport visant l'adoption d'une feuille de route pour les ICC, les industries culturelles et créatives, propose donc que la Métropole s'engage sur cette filière avec ses moyens et compétences en matière d'aménagement économique, d'accompagnement aux entreprises, d'animation des écosystèmes, et de coordination des acteurs d'insertion, d'emploi, ainsi que d'attractivité. L'engagement métropolitain sur les ICC s'accorde par ailleurs avec la définition de sa politique culturelle qui a été délibérée en octobre 2023.

Cette feuille de route des ICC présente un état des lieux de la filière, recensant ses forces, par exemple, une dynamique culturelle incarnée par des événements de renommée internationale. Par exemple aussi un réseau d'acteurs publics, privés engagés et un maillage d'infrastructures de qualité, mais également de quelques faiblesses, mais elle évoque aussi les grands enjeux qui sont construits à partir des besoins et attentes actuels et futurs des acteurs. Elle propose ainsi une stratégie de positionnement territorial qui précise les ambitions communes et les objectifs stratégiques de moyen et long termes, traduit dans un programme d'une trentaine d'actions qui sera actualisé et amendé au fil de sa mise en œuvre, et articulé autour de 5 orientations stratégiques prioritaires. Accroître l'offre foncière et immobilière pour permettre le développement de la filière. Renforcer et structurer l'offre des services aux entreprises. Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire, ce qui nous importe fortement.

Contribuer à la création d'un pôle Euromed Afrique et enfin, soutenir les projets structurants de la filière, le premier projet soutenu étant next stage, un studio de réalité virtuelle qui est accueilli dans les locaux de Provence Studio à Martigues.

Au-delà de sa portée stratégique, la feuille de route ICC identifie les nombreux acteurs de l'écosystème associés dans une démarche partagée afin de conjuguer les efforts et optimiser les moyens de chacun. Les grandes lignes de cette feuille de route ont d'ailleurs été partagées avec tous les partenaires des entreprises culturelles et créatives le jeudi 19 septembre 2024, donc très récemment, et elles ont reçu un accueil positif. Ces actions n'ont pas vocation à se substituer à ce qui est réalisé par les partenaires ou les communes, mais encore une fois, à les inscrire dans une cohérence métropolitaine et en optimiser les effets. Dans la réalisation de cette feuille de route ICC, je voudrais citer quelques actions concrètes qui sont déjà engagées et bien d'autres seront encore engagées.

Par exemple, dans la filière cinéma, on a déjà à titre d'exemple en 2023, près de 430 productions françaises et internationales accueillies sur le territoire métropolitain représentant près de 2 200 jours de tournage, c'est assez extraordinaire et près de 90 M€ de retombées. Par ailleurs, pour soutenir cette dynamique, la Métropole a lancé en 2024, donc cette année, le FACAMM, c'est-à-dire le Fonds d'Aide au Cinéma, à l'Audiovisuel et au Multimédia Métropolitain qui vise des projets de longs métrages, de séries, de fictions, d'animations qui sont dotés d'un budget pour 2024 de 275 k€ pour renforcer l'attractivité du territoire avec déjà 8 projets soutenus, représentant près de 14 M€ de retombées sur l'économie locale.

Je veux citer également le premier anniversaire de la cinéma base, volet de Marseille en Grand. C'est la base logistique pour la préparation du tournage de films et de fiction qui a accueilli 27 productions depuis sa création et généré plus de 150 emplois en une année seulement. Et enfin, dernier point que je voudrais citer, au titre de sa compétence enseignement supérieur et de recherche, la Métropole met au vote de ce Conseil, un soutien de 150 k€ à l'école du cinéma SATIS d'Aix Marseille Université, située à Aubagne qui devient la quatrième école supérieure publique de cinéma en France. Elle a pour ambition de participer à sa mesure, au développement de la postproduction image sur le territoire métropolitain, un véritable enjeu pour la filière, parce que la postproduction qui vient après les tournages, permet de demeurer sur le territoire métropolitain au lieu de rejoindre des unités de postproduction dans la région parisienne. Mais c'est également le soutien des initiatives inédites et innovantes des secteurs de niche à fort potentiel de création de valeur comme le marché des imaginaires numériques, je passe. Telles sont les raisons, Madame la Présidente, qui nous incitent à proposer au Conseil métropolitain d'adopter cette délibération qui souligne 3 points : d'abord que la filière des industries culturelles et créatives est une priorité de l'action économique métropolitaine, chère à notre ami Gazay, deuxièmement que le développement de la filière a pour objectif la création d'emplois et la croissance des entreprises, et enfin, que le travail partenarial mené avec les acteurs de l'écosystème des ICC, dans le cadre de la feuille de route, a permis la formalisation d'une version stratégique partagée. Merci madame la Présidente de votre écoute.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci Monsieur le Vice-président aux images créatives.

Sur ce rapport, y a-t-il des observations ?

Aucune observation. Des oppositions ? Pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

131. ECOR-002-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025

Sur le 131, pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h36)

132. TCM-001-10/10/2024-CM – Approbation du dispositif de soutien à la végétalisation et désimperméabilisation des copropriétés

Sur la transition écologique, énergétique, cycle de l'eau, mer, littoral, je rapporte le 132 et le 133. Des interventions ? Oui, monsieur Gilles.

Monsieur Bruno GILLES.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, l'accès à la nature est aujourd'hui plébiscité par la plupart des habitants, les urbains souhaitent profiter de la fraîcheur, s'aérer, se protéger du soleil et sont également soucieux de préserver leur cadre de vie. Les solutions pour contribuer à lutter contre le réchauffement climatique et à protéger la biodiversité en copropriété sont nombreuses. La Métropole y prend toute sa part et souhaite accentuer ces dispositifs pour préserver l'environnement et la qualité de vie de ses habitants. De ce fait, Madame la Présidente, vous avez annoncé lors de vos vœux du 8 janvier 2024, la mise en place d'une aide au verdissement des copropriétés privées. Les copropriétés privées sont au nombre de 45 000 sur la Métropole, elles disposent de surface à fort potentiel de végétalisation, en complément des nombreux programmes de renaturation des espaces publics. Il nous a donc semblé nécessaire de travailler à un dispositif qui a pour objectif de soutenir la végétalisation des espaces communs des copropriétés d'habitations privées. Le règlement de l'aide fixe les critères d'éligibilité et les conditions pour pouvoir y prétendre. Celui-ci est annexé à la délibération. Ce dispositif est expérimental pour une année. L'incidence financière représente un investissement 500 k€ sur 4 ans et les crédits de paiement seront de 100 k€ en 2025.

J'en profite pour remercier les services de la transition écologique et de l'habitat qui ont construit ce dispositif et qui travaillent au quotidien sur les sujets d'habitat durable et de préservation de l'environnement. Je ne doute pas, Mesdames et Messieurs, de votre volonté de voter favorablement pour ce dispositif et le porter à l'échelle de vos territoires respectifs. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci Monsieur Gilles. Madame Meilhac.

Madame Anne MEILHAC.- Madame la Présidente, chers collègues, je prends la parole ici pour ma collègue Christine Juste qui a dû se rendre à une réunion de terrain sur le sujet des OLD. Les Obligations Légales de Débroussailllements, et je pense que vous savez tous de quoi il retourne. Sujet partagé ville, Métropole. Je vous transmets ses propositions qui viennent compléter les propos tenus par notre collègue. Ces propositions concernent la cartographie des ilots de chaleur de la Métropole. C'est un point un peu technique, mais comme apparemment cela n'a pas pu se régler précédemment, madame Juste tient à vous dire que la cartographie des ilots de chaleur de la Métropole, sujet extrêmement important, cette cartographie n'est pas encore diffusée, mais elle le sera prochainement et il y a énormément à faire pour lutter contre le risque de réchauffement, mais aussi le risque inondation, en accélérant la désimperméabilisation, chers collègues, si vous avez un doute, peut-être que certains d'entre vous ont vu l'état de la rue Breteuil et de la rue Grignan ces derniers jours, après l'orage de cette semaine, le sol s'est littéralement ouvert sous nos pieds, bloquant toute possibilité de circuler, emporté par un ruissellement assez terrible et ce n'est probablement que le début.

La proposition, c'est une petite alerte pour garantir la nécessaire efficacité de cette cartographie. Pour qu'elle soit complète, il apparaît nécessaire de resynchroniser vraiment les actions des services métropolitains et municipaux pour éviter que des fours urbains, des places minérales où il fait 60°C l'été et le déluge l'hiver naissent. Il faudra une véritable cohérence des parcours fraîcheurs, ce à quoi nous travaillons ardemment, ville et Métropole dans le cadre du programme Marseille ville neutre en carbone en 2030, mais également avec les aides du Fonds vert. Merci pour votre attention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bon travail en commission, puisque c'est un travail de commission.

Sur ce rapport 132, est-ce que tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

133. TCM-002-10/10/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Sur le 133, sur le GEMAPI, pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

134. TCM-003-10/10/2024-CM – Approbation du choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public de l'eau potable et ses annexes, dont notamment le règlement de service, sur le territoire mutualisé de 21 communes du nord-ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur Giberti du 134 au 139.

Monsieur Roland GIBERTI.- Pour le rapport 138 et 139, la surtaxe ne sera appliquée qu'à partir du 1^{er} janvier 2025.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté, merci Monsieur Giberti. D'autres interventions sur ces rapports ? Aucune autre intervention. On passe au vote.

134, y a-t-il des oppositions ? le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

135. TCM-004-10/10/2024-CM – Approbation choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public de l'assainissement et ses annexes, dont notamment le règlement de service, sur le territoire mutualisé de 20 communes du nord-ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence

135, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

136. TCM-005-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°5 au contrat de concession de service public de l'eau potable conclu avec la Société des Eaux Marseille Métropole

136, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

137. TCM-006-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 du contrat de concession de service public de l'eau potable conclu avec SUEZ Eau France pour la commune de Jouques

137, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

138. TCM-007-10/10/2024-CM – Abrogation de la délibération relative à l'exonération de la surtaxe Eau pour les bâtiments communaux et métropolitains des communes du Pays Salonais

138, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

139. TCM-008-10/10/2024-CM – Abrogation de la délibération relative à l'exonération de la surtaxe Assainissement pour les bâtiments communaux et métropolitains des communes du Pays Salonais

139, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Mes chers collègues, je vous en remercie. C'est la fin des rapports, la séance est levée.

La séance est levée à 16h45.